



# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT

# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

## **de la communauté de communes des Vallées d’Auge et du Merlerault**

**ENTRE**

**L’État,**

Représenté par Françoise TAHERI, préfète de l’Orne,  
Ci-après désigné par « l’État » ;

D’une part,

**ET**

La Communauté de Communes des Vallées d’Auge et du Merlerault,

Représentée par Sébastien GOURDEL, Président, autorisé à l’effet des présentes suivant délibération en date du 12 juillet 2021,

Ci-après désigné par « la Collectivité bénéficiaire »,

D’autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : celles-ci doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault (CdC VAM) autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

## Article 2- Le projet de territoire

### 2.1. Présentation du territoire

L'État et le président de la collectivité bénéficiaire ont souhaité conclure un contrat de relance et de transition écologique. Ce contrat s'appuie sur un diagnostic territorial, annexé à la présente convention ([annexe 1](#)).

Pays de l'excellence équine et du prestigieux emblème de la gastronomie française, le camembert, la CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault (14 779 hab.) est une terre de richesses environnementales, paysagères, agricoles et agroalimentaires. 2 pôles d'équilibre centraux, Vimoutiers (3 332 hab.), capitale du Pays d'Auge ornais et Gacé (1 861 hab.), ainsi que 3 pôles d'irrigation rurale, Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe (1 083 hab.), Sap-en-Auge (967 hab.) et le Merlerault (810 hab.) constituent l'armature « urbaine » du territoire.

### **Les VAM, un territoire vert par nature, à préserver par une gestion environnementale maîtrisée**

Avec seulement 4% de sa superficie artificialisée, 82% de sa superficie dédiée aux surfaces agricoles, 62% des surfaces PAC en prairies, et des paysages de bocage morcelés par quelques tâches boisées le long des vallées de la Touques et de la Vie, la CdC des VAM est un territoire vert. Une grande densité de continuités écologiques, des cours d'eau et des zones humides enrichissent le territoire. Ces espaces abritent un riche patrimoine faunistique et floristique, protégés par 4 zones Natura 2000 et 2 arrêtés de protection de biotope. En contraste avec la qualité environnementale du territoire, celui-ci est insuffisamment couvert en documents d'urbanisme, la gestion des déchets ménagers pâtit d'une ancienne organisation territoriale. De même, l'absence de transports collectifs et la faible efficacité énergétique des bâtiments génèrent d'importantes émissions de gaz à effet de serre.

### **Les VAM, un territoire historiquement et naturellement agricole, au sommet de l'excellence**

La CdC des VAM compte 14 % des emplois dans l'agriculture (Orne : 7,46 % et Normandie : 3,46 %). L'agriculture biologique (10 % de la SAU, contre 5,7 % pour l'Orne) se développe et le nombre de producteurs et transformateurs en circuits courts progresse. Avec 7 AOC et 4 IGP en production cidricole et fromagère, les VAM se distinguent. Également fleuron du cheval de course, les VAM comptent de nombreux haras et accueille les meilleurs drivers et entraîneurs internationaux. Ces activités agricoles et équinées sont des marqueurs identitaires forts, présentant un attrait touristique. L'agriculture traditionnelle cohabite avec l'industrie agroalimentaire. Celle-ci est d'ailleurs bien présente à Gacé, pôle « industriel » du territoire. L'industrie occupe en effet une place importante dans l'économie locale (24,1 % des emplois contre 12,1 % en France), mais reste un secteur vulnérable, dépendant des cours mondiaux et des échanges internationaux.

### **Les VAM, un territoire socialement vulnérable, des pôles d'équilibre et d'irrigation rurales en déprise qui peinent à maintenir leur population et à développer les services et les activités économiques**

La population ne cesse de diminuer depuis plusieurs décennies. Entre 2012 et 2017, la CdC a perdu en moyenne 223 habitants par an. 38 % de la population a plus de 60 ans (indice de vieillissement : 150 contre 80 pour la France) ; 40,10 % de la population de + de 15 ans sont célibataires, veufs(ves) ou divorcés, 72,6 % de la population non scolarisée a un diplôme inférieur au bac, près de 15% des actifs sont sans emploi et 29,34 % chez les moins de 24 ans. Les cadres sont peu nombreux : 2,7 % de la population (9,4 % en France). Le revenu médian disponible par unité de consommation est de 18 680 € (Normandie : 20 600 € et Orne : 19 530 €). Vimoutiers et Gacé concentrent à elles seules plus du tiers de la population de la CdC et presque la moitié des emplois (47 % des 5 351 emplois), emplois qui y sont en régression (de - 8 à - 6 % entre 2012 et 2017). L'offre de services y est étendue, y compris dans le domaine de la santé, qui pourtant manque de praticiens : 6 EHPAD, 1 foyer résidence, 1 hôpital, 3 PSLA, 2 maisons de santé, 1 crèche multi-accueil, 8 écoles maternelles et primaires sur 14 sites, 3 collèges, 6 Centres de Loisirs Sans Hébergements, 2 maisons « France Services » et une troisième en cours, 4 médiathèques, 1 école de musique, 1 piscine intercommunale, un relais d'assistantes maternelles intercommunal itinérant...

### **Un parc de logements vieillissant et une progression significative de la vacance**

Les VAM comptent 9 753 logements dont 83,5 % sont des maisons et 66,2 % ont été construits avant 1970. 67,23 % sont occupés par des propriétaires occupants, 13 % par des locataires du parc social et 19,73 % par des locataires du parc privé. Les locataires, bien qu'en diminution, résident majoritairement à Vimoutiers et Gacé.

La vacance progresse depuis 30 ans (+ 6,6 points). Elle est particulièrement importante au dernier recensement : 14,9 % du parc est vacant (8,2 % en France). Les logements de 3 pièces et plus sont les plus fréquemment inoccupés. Vimoutiers et Gacé se distinguent en termes de disponibilité de logements de petites tailles : une forte vacance à Gacé et une faible disponibilité à Vimoutiers. Globalement, la vacance est également significative dans le parc social, ce qui présume que celui-ci n'est pas adapté à la demande forte en T2 et T3.

## **Les VAM, un territoire bien desservi et connecté, masquant des difficultés de mobilité physique et sociale**

Les VAM ont une position centrale en Normandie, un trait d'union entre le Nord et le Sud de la Région, connectée à la région parisienne. L'échangeur de l'A28, à Gacé, constitue un atout économique stratégique, reliant les VAM au port du Havre et aux régions des Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine. Les routes nationales et départementales relient aisément les différents pôles locaux et les bassins d'emplois limitrophes. Limitée en transport en commun, la population est très dépendante de la voiture individuelle : 76 % des déplacements domicile-travail s'effectuent en voiture (70,5 % en France). Comparativement aux CdC limitrophes, les coûts en mobilité sont conséquents sur le territoire de la CdC des VAM.

En 2020, 99,2 % des VAM sont couvertes en 4G soit 5,7 points de plus qu'en 2017.

### **2.2. Présentation des contractualisations en cours conclues entre les parties**

Les différents contrats en cours avec l'Etat figurent en **annexe 2**.

### **2.3. Le projet de territoire**

Le SCOT P2AO, exécutoire depuis février 2019 et le projet de territoire de la CdC des VAM, validé en conseil communautaire en octobre 2020, ont permis d'identifier les enjeux suivants :

- Un nouvel élan démographique et économique à trouver en s'appuyant sur les spécificités du territoire,
- Des besoins en mobilités à accompagner,
- Des polarités urbaines à renforcer notamment en termes de services, d'équipements et de commerces,
- Une offre de logements à adapter et des enjeux de formation et de diversification de l'emploi pour gagner en attractivité,
- Un bien-vivre fondé sur l'affirmation d'identités spécifiques et sur une bonne gestion des ressources environnementales,
- Des risques naturels et technologiques mais aussi sociaux et patrimoniaux à prendre en compte.

Le projet de territoire de la CdC des VAM repose sur une ambition majeure : devenir un îlot de bien-être, dans un environnement privilégié et préservé ; offrir une qualité de vie à laquelle aspire tous ceux en recherche d'authenticité. Le projet de territoire repose donc sur une économie résidentielle vertueuse et le rayonnement de productions/produits de qualité.

#### **A l'horizon 2038, le SCOT fixe pour la CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault les objectifs chiffrés suivants :**

- + 295 habitants dans les deux pôles d'équilibre (Vimoutiers et Gacé),
- + 117 habitants au sein des 3 pôles d'irrigation ruraux (Le Merlerault, Ste-Gauburge-Ste-Colombe, Sap-en-Auge),
- + 207 habitants au sein des communes rurales de la CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault,
- + 537 nouveaux logements à Vimoutiers et Gacé (construction et rénovation du parc vacant) dont 256 à construire/à remobiliser dans l'enveloppe et 281 logements à construire en extension,
- + 271 nouveaux logements au sein des 3 pôles d'irrigations rurales dont 95 à construire/à remobiliser dans l'enveloppe et 176 logements à construire en extension,
- Consommation maximale d'espace associé à l'habitat : 19 ha dans les 2 pôles d'équilibre et 13 ha dans les 3 pôles d'irrigation ruraux,
- Densité moyenne de 15 logements/ha au sein des pôles d'équilibre et de 13 logements/ha au sein des 3 pôles d'irrigation ruraux,
- 15 ha maximum de consommation d'espaces dédiés aux zones d'activités.

## Article 3 – Les orientations stratégiques du CRTE

Les grandes orientations du CRTE s'appuient sur un projet de territoire et se déclinent de la manière suivante :

- **Orientation 1 : les VAM, un territoire de proximité, structuré par des pôles revitalisés**

Accueillir de nouveaux services dans les pôles, rapprocher les services de la collectivité au plus près de la population, permettre aux habitants d'être physiquement à moins de 10km des services en tout point du territoire, favoriser l'accès des habitants à l'information nécessaires à leur bien-vivre sur le territoire, offrir des infrastructures publiques performantes, attractives, pour limiter les déplacements vers des territoires plus densément qualitatifs en termes de services est une priorité de l'intercommunalité.

### Objectifs :

- Maintenir les habitants installés sur le territoire et en attirer de nouveaux dont des jeunes et des cadres,
- Augmenter le nombre de services, de commerces et d'emplois,
- Limiter les déplacements en automobile pour réduire l'émission de gaz à effet de serre et réduire les frais de déplacements,
- Réduire les inégalités sociales de santé,
- Permettre aux habitants de contribuer à réduire leurs impacts sur l'environnement et s'investir sur le territoire.

### Sous-orientation 1.1 : Assurer une présence physique des services publics sur le territoire

- Aménager et développer un réseau de maisons des VAM dans les 5 pôles du territoire
- Aménager des espaces de services/tiers-lieux /France Service
- Soutenir la construction d'une nouvelle gendarmerie
- Se doter d'une ingénierie technique suffisante pour développer le territoire

### Sous-orientation 1.2 : Structurer une offre de services à la population diversifiée

- Développer l'offre de santé
- Développer une mobilité alternative à l'autosolisme
- Définir un projet culturel favorisant l'accès à la lecture et à la musique
- Accompagner le développement de services en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la silver-économie

### Sous-orientation 1.3 : Proposer des infrastructures performantes

- Moderniser les bâtiments scolaires pour les rendre accessibles sur les plans physique, numérique, ...
- Moderniser les équipements sportifs existants et aménager de nouveaux lieux à vocation sportive pour maintenir la diversité des activités sportives, encourager la pratique d'activités sportives, comme atout santé et lien social,
- Moderniser les équipements socio-culturels
- Accompagner l'aménagement d'espaces poly-activités, intergénérationnels, modulables en fonction des événements

### Sous-orientation 1.4 : Déployer le numérique pour communiquer, impliquer, attirer

- Favoriser la dématérialisation des services publics
- Utiliser les réseaux sociaux pour échanger, communiquer, impliquer, attirer

- **Orientation 2 : les VAM, un territoire vert, révélateur d'un cadre de vie, qui vise la neutralité carbone et encourage le développement de systèmes circulaires.**

Le riche patrimoine naturel, paysager et architectural, marqueur d'une identité bien normande, mérite une grande attention. C'est pourquoi la collectivité entend le protéger par la mise en place d'une politique ambitieuse :

- Réduire et valoriser les déchets,
- Rénover le bâti public et privé (thermique/énergétique),
- Accompagner le développement des énergies renouvelables,
- Gérer et promouvoir les qualités paysagères et écologiques,
- Préserver les milieux aquatiques, les zones humides et prévenir les inondations,

#### **Objectifs :**

- Diminuer la quantité de déchets produites/habitants
- Diminuer les coûts liés au traitement des déchets
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre
- Diminuer la consommation énergétique des bâtiments publics et des logements
- Diminuer la vacance dans les pôles
- Diversifier et augmenter le revenu des exploitants agricoles
- Maintenir voire augmenter le linéaire de haies
- Augmenter la part des énergies renouvelables dans la production de chaleur
- Maintenir la Haute Valeur Naturelle du Territoire

#### **Sous-orientation 2.1 : réduire et valoriser les déchets**

Au titre de la compétence « déchets » que la collectivité s'est vue confiée dans le cadre des prérogatives de la loi NOTRe, elle doit impérativement engager des actions en matière de réduction des déchets, d'harmonisation des systèmes de collectes et de valorisation des déchets en faveur du réemploi et du recyclage

- Réduire les déchets
- Améliorer la collecte
- Valoriser les déchets

#### **Sous-orientation 2.2 : Rénover le bâti public et privé (thermique/énergétique)**

Une étude pré-opérationnelle de l'habitat privé en vue du lancement d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) a été réalisée à l'échelle du PETR P2AO en 2020. La sélection, début 2021, de la CdC des VAM à l'appel à projets SEQUOIA, visant à obtenir une aide financière en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics, ainsi que la manifestation d'intérêt au SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) auprès de la Région Normandie début 2021, marquent l'engagement de la collectivité en faveur de la rénovation thermique et énergétique des bâtiments privés et publics. Par conséquent, à travers cette sous-orientation, il s'agit de :

- Assurer la mise en œuvre des dispositifs pour lesquels la collectivité a été sélectionnée : études, conseils, ingénierie, ... ; capitaliser et diffuser pour essaimer
- Entreprendre les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics
- Soutenir les opérations de rénovation énergétique de l'habitat et des petits locaux tertiaires
- Encourager les opérations de mutualisation en faveur de la transition énergétique (ex : audits énergétiques, ...)

### **Sous-orientation 2.3 : Accompagner le développement des énergies renouvelables**

En matière d'énergies renouvelables, la collectivité a récemment mené avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) une étude de faisabilité sur le potentiel photovoltaïque de la friche industrielle de Pontchardon (ancienne fonderie PAMCO) située près de Vimoutiers. Par ailleurs, une étude sur le gisement bois de haie a été réalisée en 2016 par la Chambre d'Agriculture de l'Orne sur l'ancienne CdC du Pays de Camembert. En terme opérationnel, la CDC des VAM a installé un réseau de chaleur bois ; il alimente l'école maternelle Edgar Degas et le complexe multisports à Gacé. De même, depuis 2016, une chaudière bois chauffe l'école primaire de Gacé. Du bois des haies bocagères des exploitations alentours fournit ces chaudières. Des projets de méthanisation individuels et collectifs ont vu le jour. En termes d'énergies renouvelables, la collectivité souhaite donc :

- Recenser le potentiel des ressources naturelles locales (bois, photovoltaïque, méthanisation) et le valoriser
- Valoriser les énergies renouvelables dans les projets publics : remplacement des systèmes de chauffage fioul, gaz par des systèmes de chauffage bois, encourager le développement de panneaux solaires sur des friches industrielles peu reconvertibles ...
- Accompagner la structuration d'une filière bois locale

### **Sous-orientation 2.4 : Gérer et promouvoir les qualités paysagères et écologiques du territoire**

Les protections écologiques présentes sur la CdC traduisent la richesse faunistique et floristique, liée aux particularités géographique, géologique et hydrographique du territoire. Les acteurs locaux reconnaissent les qualités paysagères et environnementales du territoire, celles-ci contribuent à leur qualité de vie et leur fierté. Pour autant, demeure la nécessité d'être connue, protégée et valorisée auprès du plus grand nombre.

- Synthétiser et porter à la connaissance des habitants et des acteurs la diversité paysagère et écologique du territoire : recenser, évaluer, protéger, et la valoriser auprès des habitants.
- Maintenir une agriculture préservant les ressources naturelles

### **Sous-orientation 2.5 : Préserver les milieux aquatiques, les zones humides et prévenir les inondations,**

- Entretien des cours d'eau et restaurer la fonction bocagère
- Restaurer la continuité écologique des cours d'eau
- Protéger la ressource en eau potable
- Sensibiliser et informer sur le grand cycle de l'eau
- Prévenir les inondations

### **• Orientation 3 : les VAM, un territoire à la reconquête de ses productions agricoles et agro-alimentaires**

L'agriculture est une composante significative de l'économie locale et constitue un levier de développement local. Elle forge une identité au territoire : le maintien de cette activité est essentiel pour la préservation des paysages et de son patrimoine, facteurs d'attractivité touristique et résidentielle mais également pour la préservation de la biodiversité, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et pour le maintien des emplois directs et indirects qu'elle génère. C'est pourquoi, la CdC des VAM a inscrit dans sa stratégie un développement « urbain » respectueux de l'espace agricole dans lequel elle s'insère et une stratégie agricole tournée vers la pérennité des exploitations, le soutien à la structuration de filières, la valorisation des productions locales dans l'alimentation locale.

#### **Objectifs :**

- Maintenir le faible niveau d'artificialisation des terres agricoles
- Maintenir les exploitations agricoles
- Augmenter le nombre d'exploitations en AB

- Augmenter le niveau de revenu des agriculteurs (diversification des activités, vente en circuit court, ...)
- Maintenir voire augmenter le linéaire de haies / vergers
- Augmenter la part des produits locaux dans la restauration scolaire
- Diminuer la production de déchets alimentaires dans la restauration scolaire
- Réduire les maladies chroniques liées à la malnutrition
- Augmenter le nombre d'emplois « indirects »

**Sous-orientation 3.1 : se doter d'outils réglementaires et/ou de préconisations en matière d'aménagement du territoire, de protection des ressources agricoles, paysagères et environnementales**

- Elaborer un Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal
- Elaborer une charte paysagère / un plan paysage

**Sous-orientation 3.2 : mettre en place un projet alimentaire de territoire**

La CdC des VAM souhaite mettre en place dès l'été 2021 un projet alimentaire de territoire, concerté et partagé. Ce PAT cible les thématiques suivantes : l'intégration des productions locales dans les cantines scolaires, l'éducation alimentaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire, ainsi que la commercialisation des produits en circuits courts (marché couvert, e-commerce, ...). Ce PAT sera animé et géré par un chargé de projet spécialement recruté pour cette mission. La CdC des VAM a présenté une réponse à l'appel à projets « Programme National de l'Alimentation » en avril 2021 pour bénéficier d'un soutien financier de l'Etat nécessaire à la mise en œuvre de ce PAT.

**Sous-orientation 3.3 : accompagner la reprise/transmission d'exploitations agricoles préservant les qualités environnementales du territoire**

- Mise en place de dispositifs financiers favorables à l'installation et à la conversion des exploitations en Agriculture Biologique

**Sous-orientation 3.4 : accompagner la structuration de filières agricoles locales**

- Maintenir les équipements agroalimentaires existants (Construire un nouvel abattoir de volailles à Gacé)
- Accompagner le développement de nouvelles fermes laitières

- **Orientation 4 : les VAM, un îlot de « bien-être » pour ses habitants et les touristes**

Les VAM constituent un îlot de bien-être. Le cadre de vie y est exceptionnel. Il attire des résidences secondaires et des touristes en recherche d'authenticité, de convivialité et de proximité. Néanmoins, l'offre de logements et les infrastructures ne sont pas toujours adaptées à l'accueil de nouvelles populations. La collectivité entend travailler sur la revitalisation des centres-bourgs, la qualité de ses espaces publics et de ses zones d'activités, l'offre commerciale et artisanale de ses pôles, son offre touristique et culturelle et son offre de mobilité douce.

**Objectifs :**

- Accroître le nombre d'habitants dans les pôles
- Diminuer le nombre de logements vacants dans les pôles
- Augmenter la part des jeunes ménages dans la population
- Augmenter la fréquentation touristique sur le territoire (chez les hébergeurs, restaurateurs, lieux de visite)
- Diminuer la facture énergétique des ménages
- Réduire l'émission de gaz à effet de serre
- Diminuer le taux de motorisation / Augmenter la part des déplacements à vélo
- Augmenter le nombre d'événements et manifestations sur les espaces publics

#### **Sous-orientation 4.1 : Favoriser le développement d'un habitat adapté à l'accueil de populations sur les pôles**

- Inciter à la rénovation de l'habitat privé
- Lancer des programmes de modernisation avec les bailleurs sociaux
- Soutenir les projets de réhabilitation du patrimoine immobilier offrant de nouveaux logements dans les pôles pour accueillir des familles, des jeunes et des personnes âgées autonomes
- Favoriser le développement de lotissements dans les zones à urbaniser

#### **Sous-orientation 4.2 : Aménager les bourgs, les espaces publics, les artères routières et fluviales et une aire de grand passage d'intérêt départemental**

L'aménagement des bourgs et des espaces publics vise à :

- o Dissocier les espaces, leur donner une meilleure visibilité en termes de fonction et d'usage,
  - o Sécuriser la circulation et les déplacements pour faciliter l'accès aux commerces, services, ...
  - o Rendre attractifs ces espaces auprès de tous les usagers pour en faire des lieux de résidence agréables et d'intérêts touristiques,
  - o Favoriser la cohésion et la convivialité.
- 
- Mettre en place une Opération de Revitalisation de Territoire à Vimoutiers et à Gacé
  - Moderniser et sécuriser les bourgs, aménager des traversées d'agglomération et des cheminements piétonniers, aménager les rivières en ville
  - Créer et moderniser des espaces publics (places, squares, ...)
  - Créer une aire de grand passage d'intérêt départemental

#### **Sous-orientation 4.3 : Développer la pratique du vélo dans les déplacements quotidiens et touristiques**

- Créer des liaisons douces entre les quartiers, les bourgs et les villages
- Informer, sensibiliser, former les habitants à l'utilisation du vélo
- Structurer une offre d'équipements et de services « vélo » pour interconnecter les espaces

#### **Sous-orientation 4.4 : Requalifier, redynamiser et aménager les zones d'activités économiques, résorber les friches et soutenir l'offre commerciale et artisanale dans les pôles**

- Soutenir le développement des entreprises existantes, faciliter l'installation de nouvelles entreprises dans les zones d'activités
- Accompagner la modernisation des commerces, les reprises-transmission d'entreprises, l'installation de nouveaux commerces en centre-ville
- Accompagner l'aménagement et la requalification des zones d'activités économiques, favoriser la réhabilitation des friches industrielles délaissées, de manière concertée

#### **Sous-orientation 4.5 : Faire des VAM, une destination de tourisme rural naturellement généreuse, affirmant sa « normandité »**

Les VAM comptent de nombreux atouts touristiques liés à leur terroir. Activité économique à part entière, le tourisme contribue également au bien-être des habitants sur les aspects culturels, sportifs et de loisirs.

La collectivité va activer les leviers de développement touristiques suivants :

- Moderniser et requalifier l'offre touristique existante
- Développer et diversifier l'offre d'hébergements touristiques
- Accompagner le développement d'animations et la promotion du territoire, valoriser le patrimoine et les savoir-faire locaux

## Article 4 – Le Plan d’actions du CRTE

Le plan d’actions traduit le projet de territoire de façon opérationnelle.

Le plan d’actions est synthétisé dans le tableau en annexe 3.

Le plan d’actions différencie les actions qui sont mûres (fiches-actions – annexe 4) et les actions qui seront concrétisées dans le futur (fiches-projets).

Les fiches-actions précisent notamment le maître d’ouvrage / pilote de l’action, la description de l’action, les objectifs poursuivis et les résultats spécifiques attendus sur les volets transition écologique et cohésion sociale, le calendrier prévisionnel de réalisation, le coût prévisionnel et le plan de financement prévisionnel (les financements d’ores et déjà mobilisés ou à mobiliser), les partenaires mobilisés et leur rôle qu’il s’agisse d’appui financier, administratif, technique ou en moyens humains, les financements d’ores et déjà mobilisés ou à mobiliser.

Les montants sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits, du déroulement des procédures internes propres à chaque partenaire et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Le maître d’ouvrage / pilote de l’action est responsable de sa mise en œuvre et de son suivi.

Il est convenu entre les parties que le projet inscrit au présent contrat sera instruit en priorité et conformément aux procédures administratives requises en conformité avec la réglementation en vigueur.

Le plan d’actions est mis à jour en tant que de besoin. Il peut être complété ou révisé conformément aux dispositions de l’article 11.

Les fiches-actions mûres sont annexées à la présente convention (annexe 4). En revanche, les actions encore en projet seront discutées lors des comités de pilotage et s’intégreront au contrat ultérieurement.

Les projets devront être économes en foncier et en ressources et préserver l’état des milieux naturels. Ils peuvent être de grande envergure ou à plus petite échelle, mais devront être porteurs pour le territoire d’une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

Les actions inscrites dans le CRTE sont approuvées par les instances de gouvernance du présent contrat, avec l’appui technique des services concernés.

## Article 5 : modalités d’accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie pour les différentes phases du contrat. L’activation de cet accompagnement s’effectuera selon les modalités de saisine propre à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d’autres formes partenariales comme le renfort en capacité d’ingénierie, l’animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;

- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Le bureau d'étude KPMG a accompagné la CDC des VAM sur des perspectives financières au regard du Plan Pluriannuel d'Investissements porté par les élus. Cet accompagnement a fait l'objet d'un financement par l'ANCT à hauteur de 20 000 €.

## Article 6 - Engagements des partenaires

### 6.1. Engagements des partenaires

Les parties sont garantes de la bonne mise en œuvre de la démarche et de la réalisation des actions inscrites au contrat.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des partenaires du contrat afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; (ii) à désigner au sein de ses services un référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.
- La collectivité s'engage (i) à mobiliser, autant que possible, les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de la démarche sur le territoire ; (ii) à solliciter des moyens complémentaires nécessaires, notamment ceux du plan de relance, auprès des co-financeurs, (iii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- Les partenaires financeurs s'engagent à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités du territoire ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.2. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.3. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

En 2019 et 2020, les élus des collectivités constitutives de la CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault, ainsi que des représentants de l'État, des acteurs socio-économiques, des partenaires institutionnels et financiers ont participé à l'élaboration du diagnostic du territoire et la définition des grands enjeux. Pour cela, plusieurs ateliers de concertation et d'échanges ont été organisés.

A partir du second semestre 2020, les acteurs locaux ont construit le projet de territoire qu'ils souhaitent développer lors de ce mandat 2021-2026. Celui-ci a été validé par le conseil communautaire en octobre 2020. Cette validation a permis à l'EPCI de candidater au dispositif « Petites Villes de Demain » (PVD) en novembre 2020 et à l'appel à projets « Programme National de l'Alimentation » en vue de la mise place d'un Projet Alimentaire de Territoire en Avril 2021.

Informés du projet de territoire via la « newsletter » trimestrielle en février 2021, la mise en place progressive d'outils en ligne favorisant la participation citoyenne et l'e-formation, l'organisation d'événementiels pour associer la population aux projets structurants, la mise en place d'un réseau de Maisons des VAM en 5 points du territoire où les habitants viennent exprimer leurs attentes, constituent les leviers de mobilisation citoyenne que la collectivité compte développer.

## Article 7 - Programmation financière (pluriannuelle)

Une convention financière annuelle est réalisée, elle identifie par action l'ensemble des financements sollicités auprès de l'Etat et de ses opérateurs (Agence de l'eau, Ademe, ...) ainsi que les appels à projets qui seront mobilisés. Les autres financeurs pourront également être mentionnés. La convention financière annuelle, mise à jour annuellement, figure en **annexe 5**.

## Article 8 – Gouvernance du CRTE

### 8.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le préfet du département, ou son représentant, et par le président de la collectivité bénéficiaire ou son représentant. Ce comité de pilotage sera commun : Contrat de Relance et de Transition Écologique – Petites Villes de Demain.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires de la CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault, des services de l'État (Préfecture, Sous-Préfecture et Direction Départementale des Territoires), le maire (ou son représentant) de la commune de Vimoutiers, le maire (ou son représentant) de la commune de Gacé, de l'ADEME, l'Agence de l'Eau de Seine Normandie et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE tels que le Conseil Régional de Normandie, le Département de l'Orne, l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche (PETR P2AO), l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN). Il pourra également associer tout autre acteur.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;

- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## 8.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le comité technique sera constitué des représentants techniques des structures présentes au comité de pilotage (CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault, Ville de Vimoutiers et de Gacé, des services de l'État (Préfecture, Sous-Préfecture et Direction Départementale des Territoires), Conseil Régional de Normandie, Département de l'Orne, l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche (PETR P2AO), l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN).

Le comité technique s'appuiera sur les travaux de groupes de travail thématiques.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

## Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, ...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

## Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Convention signée en deux exemplaires, le 13 juillet 2021

Etat	Intercommunalité
<p data-bbox="408 517 614 551">Françoise TAHERI</p> 	<p data-bbox="1018 517 1257 551">Sébastien GOURDEL</p> 





# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT

## ANNEXES

## Sommaire des annexes

**Annexe 1 : Diagnostic territorial**

**Annexe 2 : Tableau des contrats en cours avec l'Etat**

**Annexe 3 : Tableau de synthèse des actions par orientation**

**Annexe 4 : Fiches actions**

**Annexe 5 : Convention financière annuelle**

## Synthèse Atouts-Faiblesses/Opportunités-Menaces

<u>Atouts</u>	<u>Faiblesses</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Territoire bien desservi tant au niveau routier que numérique</li> <li>- Des pôles ruraux structurants, offrant une diversité de services et d'activités économiques</li> <li>- Un patrimoine naturel et architectural riche, et préservé (quelques outils réglementaires), marqueurs des histoires locales et nationales</li> <li>- Des eaux de relativement bonne qualité</li> <li>- Un fort potentiel sur le bois énergie</li> <li>- Présence d'une offre locative sociale importante à Vimoutiers et Gacé, pôles de services et d'emplois</li> <li>- Présence de filières agricoles de qualité, notamment équine une spécificité du territoire</li> <li>- Un attrait touristique indéniable (AOP/IGP, tourisme de terroir, chemins de randonnée)</li> <li>- Taux de motorisation élevé lié à l'absence de transports collectifs à destination des actifs</li> <li>- Un service de transport à la demande développé sur l'ensemble du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Importance et faibles baisses des consommations énergétiques et émissions de GES des secteurs de l'habitat et des transports qui représentent une part élevée</li> <li>- Production importante de déchets au Nord du territoire</li> <li>- Une armature urbaine qui se fragilise (baisse de population)</li> <li>- Un territoire vieillissant, socialement vulnérable, au revenu assez faible</li> <li>- Une vacance très importante liée à l'ancienneté du parc et des logements de grandes tailles, inadaptés à la structuration sociale du territoire</li> <li>- Faible niveau de qualification des actifs et une offre de formation disponible jusqu'au collège, hors filière très spécifique</li> <li>- Sous-représentation du secteur tertiaire</li> <li>- Diminution des installations agricoles</li> <li>- Très forte dépendance à la voiture individuelle et des besoins importants en déplacement pour accéder à l'emploi et aux services</li> <li>- Un réseau de transports interurbains essentiellement destiné au transport scolaire</li> </ul>
<u>Opportunités</u>	<u>Menaces</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un cadre de vie globalement bien préservé en faveur de l'attractivité résidentielle et touristique</li> <li>- Un patrimoine naturel et bâti à valoriser pour le développement du tourisme</li> <li>- Des perspectives de développement de la filière-bois énergie</li> <li>- Des actions en faveur d'une réduction des déchets</li> <li>- Reprise de l'attractivité de certains espaces et pôles ruraux pouvant contribuer au maintien (ou développement) des services et des emplois</li> <li>- Hausse globale des revenus du territoire</li> <li>- Un parc de logements vacants en ville pouvant devenir un levier pour l'attractivité des centres dans le cadre de politique d'améliorations/rénovation (ex : OPAH)</li> <li>- Agriculture : développement du bio, des circuits courts et des productions de qualité</li> <li>- Une filière bois à développer</li> <li>- Un potentiel de tourisme vert</li> <li>- Développement de la filière des services à la personne en lien avec le vieillissement</li> <li>- Essor de l'économie résidentielle notamment autour des services</li> <li>- Renforcement des pôles de Gacé et Vimoutiers en faveur d'un maintien, voire d'une amélioration des services</li> <li>- Dynamiques démographiques en faveur du développement de l'économie résidentielle</li> <li>- Développement des mobilités douces notamment via la réalisation de voies cyclables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tendance à la disparition du maillage bocager du fait de la modification des modes d'exploitation</li> <li>- Importance des mobilités et besoins en énergies fossiles</li> <li>- Vieillesse de la population posant des enjeux de mobilité, d'accès aux soins et d'adaptation de l'offre de services et de logements</li> <li>- Un taux de vacance qui s'accroît dans les centres-villes et qui pourrait renforcer leur perte d'attractivité et leur déclin démographique</li> <li>- Peu de moyens financiers pour améliorer la performance énergétique des logements</li> <li>- Fragilisation du tissu industriel</li> <li>- Secteur agricole influencé par les territoires proches et dépendant des marchés mondiaux, développement des cultures céréalières menaçant les paysages de bocage typiques et porteur d'une identité touristique forte</li> <li>- Déclin démographique avec un vieillissement de la population et potentielles menaces sur l'équilibre actifs/inactifs</li> <li>- Des besoins de mobilités importants renforcés par l'attractivité des territoires ruraux impliquant des temps et des coûts d'accès aux services</li> <li>- Dépendance à la voiture individuelle dans un contexte global de hausse des coûts de l'énergie</li> <li>- Vieillesse des professionnels de santé</li> <li>- Refonte du découpage cantonal menaçant l'offre de services publics des chefs-lieux de canton</li> </ul>

Annexe 2 - Tableau des contrats en cours avec l'Etat

Nom du contrat	Structures porteuses du contrat	Partenaires signataires	Date de prise d'effet	Date de fin
<b>Contrat de ruralité</b> Périmètre : PETR P2AO	PETR P2AO	Etat PETR P2AO	17/03/2017	31/12/2020
<b>Contrat Local de Santé</b> <b>D'Argentan-Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche</b> Périmètre : Argentan Intercom et CdC des VAM	Ville d'Argentan PETR P2AO ARS Normandie	CdC des VAM Cdc Argentan Intercom PETR P2AO Commune d'Argentan	10 janvier 2017	
<b>Convention Territoriale Globale</b> Périmètre : CdC des VAM	CdC des VAM	CAF CdC des VAM	Juin 2021	Juin 2024
<b>Petites Villes de Demain</b>  Périmètre : CdC des VAM	CdC des VAM Pour le compte des deux villes pôles : Vimoutiers et Gacé	CdC des VAM Villes de Gacé et de Vimoutiers Etat, Département, Région	27 mai 2021	26 mai 2027
<b>Contrat de territoire « Eau et Climat » du Bassin Versant de la Dives</b>  Périmètre : Bassin versant de la dives	Choix du portage non arrêté au 09.04.2021	En cours de définition	Signature prévue fin 2021 Démarrage : 01/01/2022	31/12/2024
<b>Contrat de territoire « Eau et Climat » du Bassin Versant de la Touques</b>  Périmètre : Bassin versant de la Touques	Choix du portage non arrêté au 23.04.2021	En cours de définition	Signature prévue fin 2021 Démarrage : 01/01/2022	31/12/2024
<b>Contrat de territoire « Eau et Climat » du Bassin Versant Risle- Charentonne</b>  Périmètre : Bassin versant Risle-Charentonne	Intercom Bernay Terres de Normandie	- Agence de l'Eau Seine Normandie - Intercom Bernay Terres de Normandie - Syndicat mixte de la Basse Vallée de la Risle Bernay Terres de Normandie - Syndicat mixte de la Basse Vallée de la Risle - Syndicat Mixte du Bassin de la Risle et de la Charentonne - Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane - Fédération Départementale de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normandie - CdC Pont-Audemer/Val de Risle - CdC Lieuvin Pays d'Auge - CdC des Pays de l'Aigle - Commune de St-George-du-Vivère - Commune d'Epaignes	23 septembre 2020	23 septembre 2024
<b>Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)</b>  Périmètre : CdC des VAM	CdC VAM	CdC des VAM Etat ANAH	Etude pré-opérationnelle réalisée et projet de convention ANAH en cours	

Orientation stratégique du CRTE*	Nom du porteur du projet	Intitulé de l'opération	N° fiche action CRTE correspondante
1	CdC VAM	Aménagement d'une maison France Service à Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe	1.1.1
1	CdC VAM	Construction d'une nouvelle gendarmerie à Gacé	1.1.2
1	CdC VAM	Recrutement d'un chargé de projet "Petites Villes de Demain"	1.1.3
1 et 4	CdC VAM	Recrutement d'un manager de commerce	1.1.4
1 et 3	CdC VAM	Recrutement d'un animateur "projet alimentaire de territoire"	1.1.5

Contrat etat/collectivité ( Territoire d'industrie, contrat de ville, PVD,...)	Coût total de l'opération (HT)	Participation du porteur de projet (€)	Participation totale de l'État (€)	volet territorial du CPER (FNADT)	DETR	DSIL classique	DSIL exceptionnelle
	21 000,00	10 783,50	10 216,50		10 216,50		
	949 720,00	9 832,00	434 944,00		434 944,00		
PVD	144 630,00	54 630,00	90 000,00				
	81 020,00	41 020,00	40 000,00				
	141 901,00	43 620,30	98 280,70				

s sur les Crédits Etat (en €)			
plan de relance			
DSIL rénovation thermique	autre plan de relance, à préciser	contrat XXX	Autres à préciser
			Ville de Gacé : 35 000 € CdC VAM : 35 000 €
		90 000,00	Contrat PVD 90 000 € (financement ANCT- Banque des Territoires)
	40 000,00		40 000 € au titre de : France Relance (mesure pour soutenir la numérisation de l'économie de proximité) Financement : Banque des territoires
	98 280,70		98 280,70 € sollicité dans le cadre d'une réponse de la CdC des VAM à l'AAP "Programme National pour l'Alimentation" (origine financement : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et ADEME)

1	CdC VAM	Recrutement d'un conseiller numérique	1.1.6
1	CdC VAM	Rendre l'école primaire de Gacé entièrement accessible	1.3.1
1	CdC VAM	Modernisation de la piscine intercommunale de Gacé	1.3.2
2	CdC VAM	Réalisation d'une aire de stockage à Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe	2.1.2
2	Commune de Godisson	Rénovation de l'ancienne école communale en deux logements locatifs	2.2.1
2 et 4	CdC VAM	Mise en place d'une OPAH et du SARE	2.2.2 / 4.1.1
3	CdC VAM	Mise en place de petits déjeuners dans les écoles maternelles et primaires du territoire	3.2.1
3	CdC VAM	Construction d'un abattoir de volailles à Gacé	3.4.1
4	CdC VAM	Aménagement de bourgs (Le Merlerault, Echauffour, Camembert) - <b>Echauffour 2021</b>	4.2.1
4	Commune de Vimoutiers	Restauration et requalification des berges de la vie pour en faire un espace de quiétude, un espace public, fonctionnel et convivial	2.5.1 / 4.2.2
4	Commune de Gacé	Requalification de la place de la libération	4.2.3
4	CdC VAM	Création d'une aire de grand passage d'intérêt départemental	4.2.4
	<b>TOTAL</b>		

\* Orientation stratégique 1 : Les VAM, un territoire de proximité structuré par des pôles revitalisés

	96 066,00	15 008,00	80 058,00				
	95 340,45	47 670,45	47 670,00		47 670,00		
PVD	20 000,00	7 200,00	0,00				
	50 000,00	50 000,00	0,00				
	303 562,50	157 975,00	209 525,00		140 000,00		
PVD	75 000,00	37 500,00	37 500,00				
Plan petit déjeuner à l'école	14 700,00	5 145,00	9 555,00				
	1 680 000,00	838 950,00	425 400,00		425 400,00		
	511 608,00	128 487,00	145 000,00		145 000,00		
PVD			0,00				
PVD			0,00				
	550 000,00		15 000,00				
	4 734 547,95	1 447 821,25	1 643 149,20		1 203 230,50	0,00	0,00

	80 058,00		80 058 € (Etat - ANCT pour le compte du secrétariat d'Etat chargé de la Transition Numérique et des Communications Electroniques)
			Programme Leader du GAL P2AO
69 525,00			
			ANAH : 37500€
	9 555,00		
	15 000,00		Subvention Etat étude. EPCI de l'Orne pour 535 000€
69 525,00	242 893,70		

- \* Orientation stratégique 2 : Les VAM, un territoire vert, révélateur d'un cadre de vie, qui vise la neutralité carbone et encourage le dé
- \* Orientation stratégique 3 : Les VAM, un territoire à la reconquête de ses productions agricoles et agro-alimentaires
- \* Orientation stratégique 4 : Les VAM, un îlot de "bien-être" pour ses habitants et les touristes

veloppement de systèmes circulaires

## ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : Les VAM, un territoire vert, révélateur d'un cadre de vie, qui vise la neutralité carbone et encourage le développement de systèmes circulaires

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC	AFOM	ATTENTES	SOUS-ORIENTATIONS	DECLINAISONS OPERATIONNELLES	NATURE DE L'OPERATION	MAITRISE D'OUVRAGE	TYPE D'ACTION (PROJET OU MATURE)	FICHE ACTION N°	CALENDRIER DE REALISATION	
<p>Environnement/Agriculture +A4:A35</p> <p>Surfaces totales : 51 792 ha dont</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 82% de surfaces agricoles</li> <li>- 14% de surfaces boisées</li> <li>- 4% de surfaces artificialisées</li> <li>- 1% de surfaces naturelles et en eau</li> </ul> <p>62% des surfaces PAC en prairies</p> <p>Augmentation dde la SAU par exploitations : + 63% entre 1988 et 2010</p> <p>Une grande densité de continuités écologiques; cours d'eau et zones humides enrichissent le territoire</p> <p>4 zones Natura 2000</p> <p>2 arrêtés de protection de biotope</p> <p>L'agriculture biologique : 10 % de la SAU, contre 5,7 % pour l'Orne</p> <p>7 AOP et 4 IGP</p> <p>160 installations pour la protection de l'environnement</p> <p>Une production de déchets importantes et un coût de tri élevé</p> <p>Une taxe sur les activités polluantes (TGAP) multipliée par 4 en 20 ans</p> <p>4 PLU, 1 POS et 4 cartes communales</p> <p>Socio-démographique</p> <p>40,10% de la population de + de 15 ans sont célibataires, veufs ou divorcés</p> <p>Taux de pauvreté important : 18,8%</p> <p>18 680 € : revenu médian assez bas (Normandie : 20 600 € et Orne : 19 530 €) reflet d'une certaine précarité</p> <p>14,78% des actifs sont sans emploi dont 29,34% chez les moins de 24 ans</p> <p>-43% d'exploitations entre 1988 et 2010</p> <p>77,9% des déplacements pour se rendre au travail s'effectuent en voiture, 7,6% à pieds et 0,9% en vélo</p> <p>un taux de vacance élevé : 14,88%</p> <p>un parc de logement vieillissant : 67% du parc ont été construits avant 1970</p> <p>14 % des emplois dans l'agriculture (Orne : 7,46 % et Normandie : 3,46 %)</p> <p>24,1 % des emplois dans l'industrie contre 12,1 % en France</p>	<p><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un patrimoine naturel et architectural riche, et préservé (quelques outils réglementaires), marqueurs des histoires locales et nationales</li> <li>- Des eaux de relativement bonne qualité</li> <li>- Un fort potentiel sur le bois énergie</li> <li>- Présence d'une offre locative sociale importante à Vimoutiers et Gacé, pôles de services et d'emplois</li> <li>- Présence de filières agricoles de qualité,</li> <li>- Un attrait touristique indéniabla (AOP/IGP, AB, tourisme de terroir, chemins de randonnée)</li> <li>- Taux de motorisation élevé lié à l'absence de transports collectifs à destination des actifs</li> <li>- Un service de transport à la demande développé sur l'ensemble du territoire</li> </ul> <p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Importance et faibles baisses des consommations énergétiques et émissions de GES des secteurs de l'habitat et des transports qui représentent une part élevée</li> <li>- Production importante de déchets au Nord du territoire</li> <li>- Une armature urbaine qui se fragilise (baisse de population)</li> <li>- Un territoire vieillissant, socialement vulnérable, au revenu assez faible</li> <li>- Une vacance très importante liée à l'ancienneté du parc et des logements de grandes tailles, inadaptés à la structuration sociale du territoire</li> <li>- Diminution des installations agricoles</li> </ul> <p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un cadre de vie globalement bien préservé en faveur de l'attractivité résidentielle et touristique</li> <li>- Un patrimoine naturel et bâti à valoriser pour le développement du tourisme</li> <li>- Des perspectives de développement de la filière bois énergie</li> <li>- Des actions en faveur d'une réduction des déchets</li> <li>- Reprise de l'attractivité de certains espaces et pôles ruraux pouvant contribuer au maintien (ou développement) des services et des emplois</li> <li>- Hausse globale des revenus du territoire</li> <li>- Un parc de logements vacants en ville pouvant devenir un levier pour l'attractivité des centres dans le cadre de politique d'améliorations/rénovation (ex : OPAH)</li> <li>- Agriculture : développement du bio, des circuits courts et des productions de qualité</li> <li>- Une filière bois à développer</li> <li>- Un potentiel de tourisme vert</li> </ul> <p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tendances à la disparition du maillage bocager du fait de la modification des modes d'exploitation</li> <li>- Importance des mobilités et besoins en énergies fossiles</li> <li>- Un taux de vacance qui s'accroît dans les centres-villes et qui pourrait renforcer leur perte d'attractivité et leur déclin démographique</li> <li>- Peu de moyens financiers pour améliorer la performance énergétique des logements</li> <li>- Fragilisation du tissu industriel</li> <li>- Secteur agricole influencé par les territoires proches et dépendant des marchés mondiaux, développement des cultures céréalières menaçant les paysages de bocage typiques et porteur d'une identité touristique forte</li> <li>- Déclin démographique avec un vieillissement de la population et potentielles menaces sur l'équilibre actifs/inactifs</li> </ul>	<p><b>Environnementales</b></p> <p>Diminuer la quantité de déchets produites/habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminuer les coûts liés au traitement des déchets</li> <li>- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre</li> <li>- Diminuer la consommation énergétique des bâtiments publics et des logements</li> <li>- Maintenir voire augmenter le linéaire de haies</li> <li>- augmenter la part des énergies renouvelables dans la production de chaleur</li> <li>- Maintenir la Haute Valeur Naturelle du Territoire</li> </ul> <p>- Diminuer les pollutions diffuses par temps de pluie</p> <p>- diminuer les dernières pollutions ponctuelles des cours d'eau</p> <p>- restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides</p> <p><b>Socio/démographiques</b></p> <p>- Diminuer la vacance dans les pôles</p> <p><b>Economiques</b></p> <p>- Diversifier et augmenter le revenu des exploitants agricoles</p> <p>- Créer de nouveaux emplois</p>	<p><b>2.1 : réduire et valoriser les déchets</b></p>	<p>Réduire les déchets</p>	<p>Plan de sensibilisation à la réduction des déchets</p> <p>Recrutement de services civiques "léopards du tri" + agent ambassadeur du tri</p>	CdC VAM	PROJET		2021	
	<p>Améliorer la collecte</p>	<p>Amélioration du fonctionnement des déchetteries</p> <p>Nouveau schéma d'implantation des plateformes de tri des points d'apport volontaire</p> <p>Création d'aires d'apports volontaires de déchets (Le Merlerault-Echauffour, La Trinité-des-Laitiers, Ponchardon, Coulmer, Croisille et Résenlieu...)</p> <p>Achat de composteurs individuels</p> <p>Réalisation d'une aire de stockage à Ste-Gauburge-Sainte-Colombe</p> <p>Mise aux normes des installations de stockage des Déchets Diffus Spécifiques</p>		CDC VAM	PROJET		2022			
	<p>Valoriser les déchets</p>	<p>Evaluation des potentiels de valorisation des déchets (réemploi, valorisation énergétique, ...)</p>		CDC VAM	PROJET		2022			
				<p><b>2.2 : Rénover le bâti public et privé (thermique / énergétique)</b></p>	<p>Assurer la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement disponibles pour le territoire : études, conseils, ingénierie, ... ; capitaliser et diffuser pour essaimer</p>	<p>Réalisation d'audits énergétiques (AMI SQUOIA avec le P2AO)</p>	PETR P2AO	MATURE		fin 2021
					<p>Mise en place d'une ORT à Vimoutiers et Gacé</p>	CdC VAM	PROJET		Début 2023	
					<p>Mise en place du SARE en lien avec l'OPAH</p>	CdC VAM	PROJET		fin 2021	
					<p>Prestation d'un économiste de flux en vue</p>	CdC VAM	PROJET		2022	
					<p>Rénovation énergétique du siège administratif de la CdC et agrandissement des locaux</p>	CDC VAM	PROJET			
					<p>Rénovation de l'ancienne école communale en 2 logements locatifs</p>	Godisson	MATURE	2.2.1	2021	
					<p>Rénovation de la toiture du centre socio-culturel de Gacé</p>	CDC VAM	PROJET		2022	
<p>Rénovation énergétique de la halle de sports de Gacé</p>					CDC VAM	PROJET		2022		
<p>Rénovation énergétique du complexe culturel le tahiti de Gacé</p>					Gacé	PROJET		2022		
<p>Isolation et remplacement des ouvrants de la mairie de Guerquesalles</p>					GUERQUESALLES	PROJET		2021		
<p>Rénovation de la salle polyvalente de Nonant-le-Pin</p>	NONANT-LE-PIN	PROJET		2022						
<p>Rénovation énergétique des écoles publiques de Vimoutiers, Sap-en-Auge, Echauffour, Nonant-le-Pin, Gacé</p>	CdC VAM	PROJET		à partir de 2022						
<p>Remplacement des ouvrants de la mairie de Roiville</p>	ROIVILLE	PROJET		2020						

**ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : Les VAM, un territoire vert, révélateur d'un cadre de vie, qui vise la neutralité carbone et encourage le développement de systèmes circulaires**

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC	AFOM	ATTENTES	SOUS-ORIENTATIONS	DECLINAISONS OPERATIONNELLES	NATURE DE L'OPERATION	MAITRISE D'OUVRAGE	TYPE D'ACTION (PROJET OU MATURE)	FICHE ACTION N°	CALENDRIER DE REALISATION
			<b>2.2 : Rénover le bâti public et privé (thermique / énergétique)</b>		Opération de démolition-reconstruction de logements sociaux à Vimoutiers	Bailleurs sociaux	PROJET		Programme 2021-2025
				Soutenir les opérations de rénovation énergétique de l'habitat et des petits locaux tertiaires	Opération de rénovation de logements sociaux à Gacé	Bailleurs sociaux	PROJET		
					Mise en place de l'OPAH et du SARE	CdC VAM	MATURE	2.2.2	fin 2021
				Encourager les opérations de mutualisation en faveur de la transition énergétique (ex : audits énergétiques, ...)	Proposer la réalisation groupée d'audits énergétiques des bâtiments publics à l'échelle de la CdC - capitaliser sur l'AMI SEQUOIA	CDC VAM	PROJET		2022
				Recenser le potentiel des ressources naturelles locales et le valoriser	Réalisation d'études complémentaires au PLUI	CDC VAM	PROJET		2022
			<b>2.3 Accompagner le développement des énergies renouvelables</b>	Valoriser les énergies renouvelables dans les projets publics : remplacement des systèmes de chauffage fioul, gaz par des systèmes de chauffage bois, encourager le développement de panneaux solaires sur des friches industrielles peu reconvertisibles ...	Requalification de la friche industrielle "PAMCO" à Pontchardon (installation de panneaux solaires)	CdC VAM / Commune de Pontchardon	PROJET		2023
				Accompagner la structuration d'une filière bois locale		CDC VAM	PROJET		2023
			<b>2.4 : Gérer et promouvoir les qualités paysagères et écologiques du territoire</b>	Synthétiser et porter à la connaissance des habitants et des acteurs la diversité paysagère et écologique du territoire : recenser, évaluer, protéger, et la valoriser auprès des habitants.		CDC VAM	PROJET		2023
				Maintenir une agriculture préservant les ressources naturelles et faunistiques		CDC VAM	PROJET		2022
			<b>2.5 : Préserver les milieux aquatiques, les zones humides et prévenir les inondations</b>	Entretien des cours d'eau et restaurer la fonction bocagère	réalisation de diagnostics bocagers programmes de restauration du bocage et de bandes enherbées programmes de restauration des cours d'eau et des zones humides	Syndicat Mixte du bassin de la dives Syndicat Mixte du bassin versant de la Touques	PROJET		
				Restaurer la continuité écologique des cours d'eau	réalisation d'effacement d'ouvrages réalisation de passes à poissons	Syndicat de la Risle et de la Charentonne	PROJET		
				Protéger la ressource en eau potable	assainissement		PROJET		

**ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : Les VAM, un territoire vert, révélateur d'un cadre de vie, qui vise la neutralité carbone et encourage le développement de systèmes circulaires**

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC	AFOM	ATTENTES	SOUS-ORIENTATIONS	DECLINAISONS OPERATIONNELLES	NATURE DE L'OPERATION	MAITRISE D'OUVRAGE	TYPE D'ACTION (PROJET OU MATURE)	FICHE ACTION N°	CALENDRIER DE REALISATION
			<b>2.5 : Préserver les milieux aquatiques, les zones humides et prévenir les inondations</b>	Sensibiliser et informer sur le grand cycle de l'eau	sensibilisation sur le grand cycle de l'eau auprès des élus des communes du territoire des Contrats "Eau et Climat"	Syndicat Mixte du bassin de la dives Syndicat Mixte du bassin versant de la Touques Syndicat de la Risle et de la Charentonne	PROJET		à partir de 2022
				Prévenir les inondations	Etudier le risque "inondation" sur l'ensemble du territoire intercommunal	CdC VAM	PROJET		à partir de 2022
					Intégrer le risque Inondation dans l'OPAH	CdC VAM	MATURE		à partir de 2022
					Restauration et requalification des berges de la Vie pour en faire un espace public de quiétude	Vimoutiers	MATURE	2.5.1	études de faisabilité : fin 2021

## Annexe 4 : Fiches actions opérationnelles type

<b>Fiche n°1.1.1</b>	<b>Aménagement d'une Maison France Services à Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe</b>
<b>Orientation stratégique</b>	<b>Les VAM, un territoire de proximité, structuré par des pôles revitalisés</b>
<b>Le projet</b>	<p><b>Description courte</b></p> <p>Rapprocher les services de la population est une priorité intercommunale ; le conseil communautaire s'est fixé un objectif : tout habitant du territoire doit être physiquement à moins de 10 km des services. Les pôles centraux de Vimoutiers et Gacé ont chacun un espace « France Services ». Les habitants situés à l'Est et au Sud du territoire n'en disposent pas.</p> <p>la CdC des VAM compte aménager et développer des espaces « France Services », en complément d'un réseau de maisons des Vallées d'Auge et du Merlerault : à Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe, Sap-en-Auge, Le Merlerault.</p> <p><b>Description longue</b></p> <p>A Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe, l'espace « France Services » est installé à la mairie, dans une pièce jusqu'alors libre. L'espace France Services compte une salle de confidentialité, deux ordinateurs à disposition du public, deux bureaux d'agents d'accueil. L'espace France Services est ouvert les lundi, mardi, jeudi : 9h-12h et 13h30-16h30 et les mercredi et vendredi de 9h à 12h.</p>
Maîtrise d'ouvrage	CdC des VAM
Calendrier prévisionnel	Réalisation des travaux : début 2021 Achèvement des travaux et ouverture de l'espace : mars 2021
Coût prévisionnel	21 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	DETR : 10 216,50 € Autofinancement : 10 783,50 €
Partenaires	<p><b>Financiers</b> : Etat (DETR)</p> <p><b>Techniques/institutionnels nationaux</b> : CAF, MSA, CARSAT, Assurance Maladie, Ministère de la justice, La Poste, Ministère de l'Intérieur, DGFIP, Pôle Emploi,</p> <p><b>Partenaires techniques/institutionnels locaux</b> : Conseil Départemental de l'Orne, Mission Locale, ...</p>
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	<p><b>Attentes en termes de transition écologique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les déplacements en automobile pour réduire l'émission de gaz à effet de serre</li> </ul> <p><b>Attentes en termes de cohésion sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les frais de déplacements</li> <li>- Réduire les inégalités sociales d'accès aux aides, aux services</li> <li>- Redensifier les pôles en termes de services et d'habitants</li> </ul>

<b>Fiche n°1.1.2</b>	<b>Construction d'une nouvelle gendarmerie à Gacé</b>
<b>Orientation stratégique</b>	<b>Les VAM, un territoire de proximité, structuré par des pôles revitalisés</b>
<b>Le projet</b>	<p><b>Description courte</b></p> <p>Gacé est la ville siège de la communauté de brigades : Gacé, Le Merlerault, Vimoutiers. Dans une perspective de regroupement des services de gendarmerie à Gacé, les locaux de l'actuelle caserne, construite 50 ans plus tôt, ne sont pas adaptés aux nouveaux besoins. La construction d'une nouvelle caserne est nécessaire comprenant des locaux professionnels et de l'habitat. Le portage de ce projet est assuré par le bailleur social « Orne Habitat ».</p> <p><b>Description longue</b></p> <p>De par sa position centrale et une disponibilité foncière en ville, c'est à Gacé qu'Orne Habitat va construire une nouvelle caserne de gendarmerie. Le projet s'élèvera sur un terrain dont il est propriétaire et récemment mis à nu, suite à la démolition d'anciens logements sociaux.</p> <p>La nouvelle caserne sera constituée de locaux de services et techniques, ainsi que de 8 logements au profit de la brigade de proximité, 7 logements supplémentaires seront construits à proximité et destinés à la location sociale classique.</p>
Maîtrise d'ouvrage	Orne Habitat
Calendrier prévisionnel	<p>Fin 2019 : lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une caserne de gendarmerie comprenant des locaux de service et techniques, un studio d'hébergement et 7 logements.</p> <p>Fin 2021 : lancement des premiers travaux</p> <p>Mise en service : été 2023</p>
Coût prévisionnel	949 720 € HT
Plan de financement prévisionnel	<p>Etat (DETR) : 434 944 €</p> <p>Commune de Gacé : 35 000 €</p> <p>CdC des VAM : 35 000 €</p> <p>Autofinancement Orne Habitat : 444 776 €</p>
Partenaires	Institutionnels : CdC des VAM, Ville de Gacé, Gendarmerie Nationale.
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	<p><b>Attentes en termes de transition écologique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un bâtiment respectant les normes en vigueur</li> </ul> <p><b>Attentes en termes de cohésion sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien d'emplois</li> <li>- Maintien de la sécurité publique</li> </ul>

<b>Fiche n°1.1.3</b>	<b>Recrutement d'un chargé de projet « Petites Villes de Demain »</b>
<p><b>Orientation stratégique</b></p> <p><b>Le projet</b></p>	<p><b>VAM, un territoire de proximité, structuré par des pôles revitalisés</b></p> <p><b>Description courte</b></p> <p>Fin 2020, l'Etat annonce à la CdC des VAM qu'elle figure parmi les lauréats du programme national « Petites Villes de Demain » (PVD). Au titre de ce dispositif, les villes de Vimoutiers et de Gacé vont pouvoir bénéficier d'un soutien spécifique de l'Etat et de ses partenaires pour leurs projets de revitalisation. Pour les accompagner dans cette démarche, la CdC des VAM va s'appuyer sur les compétences d'un chef de projet « PVD ».</p> <p><b>Description longue</b></p> <p>Dès la signature de la convention « PVD » avec la Préfète de l'Orne fin mai 2021, la CdC des VAM a pu embaucher un chef de projet PVD. Cette personne a pour mission de :</p> <p><b>1. Participer à la mise en œuvre du projet de territoire pour chacune des communes concernées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles à partir d'études et de projets en cours, et en dégager les enjeux,</li> <li>- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) dans l'ensemble des domaines concourant à l'attractivité du territoire</li> <li>- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires, en s'appuyant sur les partenaires (nationaux et locaux) du programme " Petites Villes de Demain ",</li> <li>- En lien étroit avec les élus référents et partenaires, faire valider le projet global de revitalisation</li> <li>- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés</li> </ul> <p><b>2. Piloter et coordonner le programme d'action opérationnel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel du projet, en lien avec les élus communautaires et municipaux, et l'ensemble des partenaires</li> <li>- Impulser et suivre l'avancement du projet</li> <li>- Animer les comités de pilotage, comités techniques, groupes de travail...</li> <li>- Assurer le suivi financier du projet (dépenses et recettes, exécution des marchés, demandes de subventions...)</li> <li>- Assurer la coordination des différents acteurs impliqués dans le projet</li> </ul> <p><b>3. Animer et mobiliser le réseau de partenaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer, associer et fédérer les acteurs privés et publics autour du projet</li> <li>- Mettre en place des actions de communication, de concertation auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux</li> <li>- Favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme au niveau national et local</li> </ul>
Maîtrise d'ouvrage	CdC des VAM
Calendrier prévisionnel	Fin Mai 2021 – Mai 2023 « animation PVD »
Coût prévisionnel (2 ans)	Salaires et charges : 134 980 € Frais de mission : 4 850 € Equipement : 1 500 € Travaux (bureau) : 2 500 € <b>TOTAL : 144 630 €</b>
Plan de financement	ANCT, Banque des Territoires : 90 000 € Autofinancement CdC : 54 630 €

prévisionnel	
Partenaires	<p><b>Institutionnels/Techniques</b> : Etat, Région, Département, PETR P2AO, ARS, CAF, ADEME, ANAH, Chambres consulaires, ...</p> <p><b>Financiers</b> : Banque des Territoires</p>
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	<p><b>Attentes en termes de transition écologique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner le développement de projets économes en énergie, en espaces agricoles, respectueux de l'environnement</li> </ul> <p><b>Attentes en termes de cohésion sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le nombre d'habitants dans les pôles</li> <li>- Attirer de nouveaux habitants dont des jeunes et des cadres</li> <li>- Augmenter le nombre d'associations / le nombre d'adhérents dans les associations</li> <li>- Augmenter le nombre de manifestations/événements dans les villes</li> <li>- Rapprocher les acteurs de l'économie locale de la population</li> </ul>

<b>Fiche n°1.1.4</b>	<b>Recrutement d'un manager du commerce</b>
<b>Orientation stratégique</b>  <b>Le projet</b>	<b>Les VAM, un territoire de proximité, structuré par des pôles revitalisés</b>  <b>Description courte</b> Face à la vacance commerciale présente dans les villes et les bourgs ruraux augeron et merluriens, la CdC des VAM envisage de recruter un manager du commerce. Cette personne sera chargée de la relance de l'activité commerciale en centre-ville de Vimoutiers, Gacé, Sap-en-Auge, Le Merlerault, Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe, Echauffour et Nonant-le-Pin.  <b>Description longue</b> Le manager du commerce aura pour mission : L'animation commerciale du centre-ville et la définition d'un plan d'actions stratégiques en faveur du développement du commerce. Le manager du commerce a d'abord un rôle opérationnel : il conçoit les opérations, les projets d'actions commerciales, les politiques collectives d'animation et de promotion. Il procède au diagnostic qui permettra de faire la proposition d'un plan d'actions dont les objectifs sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le développement de l'offre commerciale,</li> <li>- le développement d'enseignes,</li> <li>- la modernisation du commerce.</li> </ul> Son action s'exercera en étroite collaboration avec les conseillers commerce des Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres de Métiers et de l'Artisanat, les associations de commerçants, la ville, l'intercommunalité, dans le cadre de la création et de l'entretien de synergies entre les différents acteurs.
Maîtrise d'ouvrage	CdC des VAM
Calendrier prévisionnel	Septembre 2021 – septembre 2023
Coût prévisionnel	Salaire et charges : 81 020 €
Plan de financement prévisionnel	Banque des territoires : 40 000 € Autofinancement : 41 020 €
Partenaires	<b>Techniques/Institutionnels</b> : Chambres de Commerce et de l'Industrie, de métiers et de l'artisanat, association de commerçants, notaires, agences immobilières, ... <b>Financiers</b> : Banque des territoires
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	<b>Attentes en termes de transition écologique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner le développement de projets économes en énergie, en espaces agricoles, respectueux de l'environnement</li> </ul> <b>Attentes en termes de cohésion sociale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le nombre de commerces en centre-ville</li> <li>- Augmenter le nombre d'habitants dans les pôles</li> <li>- Attirer de nouveaux habitants dont des jeunes et des cadres</li> <li>- Augmenter le nombre de manifestations/événements à caractère commercial dans les villes</li> <li>- Rapprocher les acteurs de l'économie locale de la population</li> </ul>

<b>Fiche n°1.1.5</b>	<b>Recrutement d'un animateur « Projet Alimentaire de territoire »</b>
<b>Orientation stratégique</b>	<b>Les VAM, un territoire de proximité, structuré par des pôles revitalisés</b> <b>Les VAM, un territoire à la reconquête de ses productions agricoles et agro-alimentaires</b>
<b>Le projet</b>	<p><b>Description courte</b></p> <p>Pour construire et mettre en œuvre un projet alimentaire de territoire, un animateur sera embauché par la CdC des VAM dès l'automne 2021. Il sera chargé de développer en partenariat avec les acteurs locaux des actions valorisant les productions locales dans l'alimentation des ménages et de la restauration collective, des opérations en faveur l'éducation alimentaire et de la lutte contre le gaspillage alimentaire.</p> <p><b>Description longue</b></p> <p>En avril 2021, la CdC des VAM a répondu à l'appel à projets « Programme National de l'Alimentation » afin d'obtenir un soutien de l'Etat dans la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire de Territoire labellisé. Pour ce faire, la CdC compte recruter un animateur entièrement dédié à ce projet pendant 3 ans, renouvelable. Cette personne travaillera en étroite collaboration avec la chargée de développement économique, le chef de projet « PVD », le manager du commerce et le conseiller numérique.</p> <p>Elle aura pour missions :</p> <p><b>1. Participer à la mise en œuvre du PAT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'approprier le territoire, ses paysages, son environnement, ses activités économiques mais identifier ses modes alimentaires (restauration à et hors domicile, restauration collective), et de consommation (GMS, marchés, drive fermier, paniers ...),</li> <li>- Rencontrer et mobiliser les acteurs locaux pour coconstruire le cadre du PAT et faire émerger les actions qui concourront à sa construction,</li> <li>- Détecter les coopérations possibles entre acteurs et animer les réseaux ainsi créés,</li> <li>- Détecter les potentielles activités qui permettront de renforcer la viabilité des exploitations agricoles et la sécurisation des circuits alimentaires de proximité,</li> </ul> <p><b>2. Participation au pilotage du PAT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation des instances de gouvernance,</li> <li>- Elaboration des documents de structuration, les bilans et l'évaluation,</li> <li>- Accompagner, avec l'appui des partenaires de la Communauté de Communes, l'émergence et la formalisation des actions qui constitueront le PAT,</li> <li>- Animer les groupes de travail,</li> </ul>
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	CdC des VAM
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Juillet 2021 : publication de l'offre d'emploi Fin septembre 2021 : démarrage de la mission (pour 3 ans)
<b>Coût prévisionnel (3 ans)</b>	Salaires et charges : 125 001 € Frais de mission : 5 000 € Equipement : 1 500 € Dépenses indirectes (8% du total du budget hors équipement) : 10 400 € <b>TOTAL : 141 901 €</b>
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ADEME : 98 280,70 € Autofinancement CdC : 43 620,30
<b>Partenaires</b>	<b>Techniques</b> : Chambre d'agriculture, DRAAF, SAFER, Terre de Liens, ANBDD, ... <b>Locaux</b> : entreprises agroalimentaires, producteurs locaux, chefs d'établissements scolaires, et de restaurants collectifs, ...
<b>Attentes en termes de transition écologique et</b>	<b>Attentes en termes de transition écologique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir le faible niveau d'artificialisation des terres agricoles,</li> <li>- Augmenter le nombre de producteurs en agriculture biologique (AB),</li> <li>- Maintenir les exploitations agricoles (entretien des paysages et préservation des</li> </ul>

cohésion sociale	<p>terroirs et des savoir-faire locaux),</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Diminuer la production de déchets alimentaires et la quantité de déchets produites,</li><li>- Augmenter la part de produits de qualité et de produits biologiques dans la restauration collective (Loi EGAlim) dont des produits locaux</li></ul> <p><b>Attentes en termes de cohésion sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Augmenter le nombre d'emplois indirects,</li><li>- Réduire les maladies chroniques liées à la malnutrition,</li><li>- Augmenter le niveau de revenu des agriculteurs (diversification des revenus, ventes en circuit court, ...)</li></ul>
------------------	--

<b>Fiche n°1.1.6</b>	<b>Recrutement d'un conseiller numérique</b>
<b>Orientation stratégique</b>  <b>Le projet</b>	<p><b>Les VAM, un territoire de proximité, structuré par des pôles revitalisés</b></p> <p><b>Description courte</b></p> <p>Le regroupement des services publics, la dématérialisation des démarches administratives, et l'émergence de nouveaux besoins liés à la crise sanitaire montrent la place importante que le numérique occupe dans la vie des citoyens, de consommateurs, de travailleurs, d'apprenants et de parents. Pour autant, 13 millions de français demeurent éloignés du numérique.</p> <p>Elus locaux, acteurs associatifs, acteurs de l'enseignement, du territoire de la CdC des VAM, ... ont fait part des difficultés auxquelles ont été confrontés leurs publics. Partant de ces constats, la collectivité souhaite accueillir un conseiller numérique et a déposé pour cela une demande d'aide au titre de l'AMI pour les collectivités territoriales.</p> <p><b>Description longue</b></p> <p>Dans le cadre du plan France Relance, l'Etat a annoncé la création du dispositif « conseiller numérique France Services » le 17 novembre 2020. Ce dispositif vise à recruter 4000 conseillers numériques chargés de proposer un accompagnement de qualité aux usages numériques en tout lieu (Mairie, maison France Services, les bibliothèques, les associations, etc) et pour tout public, TPE, PME exprimant un besoin.</p> <p>Un agent sera recruté par la CdC des VAM à compter du mois de septembre 2021. L'agent aura pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider à la prise en main des équipements numériques, à l'achat d'outils connectés et à la souscription d'une offre d'accès à internet et téléphonie (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)</li> <li>- Accompagner la maîtrise des services numériques pour une utilisation indépendante et sûre (boite électronique, traitement de texte, installation d'une application, gestion des fichiers, service administratif, etc.)</li> <li>- Promouvoir l'utilisation des contenus en ligne utiles dans le quotidien (e-commerce, dépôt d'annonce en ligne, utilisation de France Connect, d'Aidant Connect, trouver les horaires de transport, un logement, etc.)</li> <li>- Mettre en place un schéma directeur d'équipement numérique éducatif (Etat des lieux, co-construction d'un projet éducatif numérique, détermination des besoins complémentaires et en renouvellement, maintenance...)</li> </ul> <p><b>Activités principales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Répondre et informer les usagers</li> <li>-Présenter les services, aides et dispositifs disponibles en ligne</li> <li>-Proposer un accompagnement individuel et des ateliers collectifs ludiques</li> <li>-Montage de projets</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>Juillet 2021 : publication de l'offre d'emploi</p> <p>Fin septembre 2021 : démarrage de la mission (pour 2 ans)</p>
<b>Coût prévisionnel (3 ans)</b>	<p>Salaires et charges patronales : 80 058 €</p> <p>Frais de mission et de structures (15% du salaire chargé) : 12 008 €</p> <p>Equipements : 3 000 €</p> <p><b>TOTAL : 95 066 €</b></p>
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p>Etat (ANCT) : 80 058 €</p> <p>Autofinancement : 15 008 €</p>
<b>Partenaires</b>	<p><b>Techniques :</b> Etat (ANCT), MJC Vimoutiers et Gacé, Mission Locale Argentan,</p> <p><b>Locaux :</b> MJC Vimoutiers et Gacé, Mission Locale, Chambres consulaires, Associations des</p>

	aînés ruraux, collectivités locales
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	<p><b>Attentes en termes de transition écologique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les déplacements en automobile pour réduire les émissions de gaz à effet de serre</li> <li>- Acquisition de connaissances pour gérer sa/ses boîtes email consommatrice(s) d'énergie(s)</li> </ul> <p><b>Attentes en termes de cohésion sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire le nombre de personnes éloignées du numérique</li> <li>- Augmenter le taux de participation à la vie citoyenne</li> </ul>

<b>Fiche n°1.3.1</b>	<b>Rendre l'école primaire de Gacé entièrement accessible</b>
<b>Orientation stratégique</b>	<b>Les VAM, un territoire de proximité, structuré par des pôles revitalisés</b>
<b>Le projet</b>	<p><b>Description courte</b></p> <p>Réalisation de travaux de mise en conformité « accessibilité » de l'école primaire « Edgar DEGAS » durant l'été 2021 pour une remise en service totale de l'établissement à la rentrée scolaire de septembre 2021. Le groupe scolaire E. Degas accueille environ 170 élèves et est le plus important groupe scolaire du territoire intercommunal.</p> <p><b>Description longue</b></p> <p>A la rentrée de septembre 2021, l'école primaire de Gacé doit accueillir un élève en situation de handicap. Dans les années à venir, 2 à 3 élèves ayant des difficultés de mobilité sont également attendus.</p> <p>Pour assurer leur intégration sociale et leur permettre un accès à l'enseignement obligatoire, l'établissement scolaire doit être rendu accessible. Construite dans les années 60, l'école compte un RDC et un étage. Des salles de classe, une bibliothèque, une salle d'arts plastiques se situent à l'étage, accessibles par deux escaliers et des portes exigües. Les sanitaires, présents sur les deux niveaux sont inadaptés et inaccessibles aux PMR. Dans cette perspective, la collectivité projette l'installation de 2 montes escaliers et des travaux de menuiserie (élargissement des portes) et de plomberie pour rendre l'établissement entièrement accessible.</p>
Maîtrise d'ouvrage	CdC VAM
Calendrier prévisionnel	Réalisation des travaux : été 2021
Coût prévisionnel	95 340,45 € HT ou 114 408,54 € TTC
Plan de financement prévisionnel	Etat (DETR) : 47 670 € Autofinancement : 47 670,45 €
Partenaires	<b>Institutionnels</b> : DSDEN
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	<p><b>Attentes en termes de transition écologique</b></p> <p><b>Attentes en termes de cohésion sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Egalité d'accès aux services publics (enseignement) de tous les enfants</li> <li>- Meilleure intégration sociale des enfants en situation de handicap</li> </ul>

<b>Fiche n°1.3.2</b>	<b>Modernisation de la piscine intercommunale de Gacé</b>
<b>Orientation stratégique</b>	<b>Les VAM, un territoire de proximité, structuré par des pôles revitalisés</b>
<b>Le projet</b>	<p><b>Description courte</b></p> <p>Au regard des coûts de fonctionnement de son unique espace aquatique intercommunal, utilisé tant par les scolaires que par le grand public, l'intercommunalité s'interroge sur l'intérêt social et économique du maintien de cet équipement.</p> <p><b>Description longue</b></p> <p>La CdC des VAM compte une espace aquatique, unique sur le territoire, situé en plein centre de celui-ci à Gacé. L'espace, construit 30 ans plus tôt, composé d'un bassin de (25m x 8m) et d'un petit bassin enfant (6m x 6m), est non couvert, ouvert 4,5 mois par an, et entretenu par les services techniques intercommunaux. Un maître-nageur, saisonnier est embauché pour assurer la sécurité des usagers et deux agents intercommunaux assurent l'accueil et l'entretien des sanitaires.</p> <p>Compte tenu de ses caractéristiques techniques et fonctionnelles, cet équipement génère des coûts de fonctionnement particulièrement importants.</p>
Maîtrise d'ouvrage	CdC des VAM
Calendrier prévisionnel	Lancement de l'étude : fin 2021
Coût prévisionnel	Etude : 20 000 € Investissement : 1 000 000 €
Plan de financement prévisionnel	Etude (Leader : 12 800 € / autofinancement : 7 200 €) Investissement : à définir (Agence Nationale des Sports), ...
Partenaires	
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	<p><b>Attentes en termes de transition écologique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Economie d'énergie et d'eau</li> <li>- Limiter les déplacements motorisés vers les pôles pourvus d'un équipement similaire (réduction des émissions de gaz à effet de serre)</li> </ul> <p><b>Attentes en termes de cohésion sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien d'un équipement sportif et de loisir attractif</li> </ul>

<b>Fiche n°2.1.1</b>	<b>Création d'aires d'apports volontaires de déchets</b>
<b>Orientation stratégique</b>	<b>Les VAM, un territoire vert, révélateur d'un cadre de vie, qui vise la neutralité carbone et encourage le développement de systèmes circulaire</b>
<b>Le projet</b>	<p><b>Description courte</b></p> <p>Depuis la fusion, la communauté de communes réfléchit à l'harmonisation des pratiques. Le regroupement des containers d'apport volontaire pour les ordures ménagères et le tri semblent être la solution la plus pertinente. La décision de gérer cette compétence en gestion directe à renforcer cette idée de regroupement.</p> <p>Les plateformes doivent s'insérer dans le paysage, ou le contexte local. C'est la raison pour laquelle sur le territoire de Sap en Auge (Petite cité de caractère) seront installés des containers semi-enterrés.</p> <p>En outre, ces plateformes en regroupant les différents containers d'apport, facilitent le geste de tri des habitants. Elles effacent les camions de collecte et les véhicules des usagers en sécurisant les espaces. Elles limitent les coûts de collecte en rationalisant les circuits de collecte.</p> <p><b>Description longue</b></p> <p>Il est imaginé des travaux sur plusieurs communes :</p> <p>SAP EN AUGES : en centre bourg près des ateliers municipaux : 69 600.00 €</p> <p>ECHAUFFOUR : près de la nouvelle maison de retraite : 48 400.00 €</p> <p>COULMER : près du délaissé d'autoroute : 29 800.00 €</p> <p>RESENLIEU : près de l'ancienne gare, plateforme : 21 200.00 €</p> <p>En limite avec la commune de Gacé</p> <p>GACE : effacement du camion : 23 000.00 €</p> <p>PONTCHARDON – Rue du bosc Renoult – rationalisation : 23 500.00 €</p> <p>TRINITE DES LAITIERS – Rationalisation plateforme : 40 500.00 €</p> <p>FRESNAYE FAYEL – Effacement du câble téléphonique : 18 500.00 €</p> <p>PONTCHARDON – Plateforme du champ de la forge : 5 500.00 €</p>
Calendrier prévisionnel	2021-2022
Coût prévisionnel	Coût global estimé à 314 640 € HT
Plan de financement prévisionnel	140 490 € de DETR le reste à charge de la CDCVAM soit 174 150€
Partenaires	Communes du territoire
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	<p>Attentes en termes de transition écologique</p> <p>Rationalisation des circuits : limitation des transports et Propreté des espaces conduisant à un meilleur respect de l'environnement</p> <p>Diminution des incivilités</p> <p>Attentes en termes de cohésion sociale</p>

<b><u>Fiche n°2.1.2</u></b>	<b>Réalisation d'une aire de stockage à Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe</b>
<b>Orientation stratégique</b>	<b>Les VAM, un territoire vert, révélateur d'un cadre de vie, qui vise la neutralité carbone et encourage le développement de systèmes circulaires</b>
<b>Le projet</b>	<p><b>Description courte</b></p> <p>Aménagement dans la déchetterie de Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe</p> <p><b>Description longue</b></p> <p>Réalisation d'une aire de stockage bitumée de 150 M2 à la déchetterie de Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe</p> <p>Mise aux normes des installations de stockage des Déchets Diffus Spécifiques (D.D.S) à Sainte Gauburge-Sainte-Colombe</p>
Calendrier prévisionnel	2021
Coût prévisionnel	50 000€
Plan de financement prévisionnel	100 % autofinancement
Partenaires	
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	<p>Attentes en termes de transition écologique</p> <p>Plus d'éléments recyclés</p> <p>Attentes en termes de cohésion sociale</p>

<b>Fiche n°2.2.1</b>	<b>Rénovation de l'ancienne école communale en deux logements locatifs</b>
<b>Orientation stratégique</b>  <b>Le projet</b>	<p><b>Les VAM, un territoire vert, révélateur d'un cadre de vie, qui vise la neutralité carbone et encourage le développement de systèmes circulaire</b></p> <p><b>Description courte</b></p> <p>La commune de Godisson est propriétaire d'un bâtiment situé en plein cœur du village. Cette bâtisse a d'abord été l'école du village puis suite au regroupement pédagogique et au départ des élèves, elle a accueilli la mairie (jusqu'en 2018) et un logement. Les derniers travaux réalisés datent des années 90.</p> <p><b>Description longue</b></p> <p>Commune rurale de 111 âmes, située à 4 km au Sud-Ouest du Melerault, à 5 km au Sud-Est de Nonant-le-Pin et à 10km au Nord de Sées, Godisson est nichée au cœur du pays des haras.</p> <p>Elle compte 57 logements dont seulement 2 sont vacants. 43 logements sont des résidences principales et à plus de 80% constitués de grandes pièces. 81% des résidences principales ont été construites avant 1970. L'offre locative du parc de résidences principales est faible : 14% et l'ancienneté moyenne d'emménagement des locataires est de 16 ans.</p> <p>En 2017, la commune a réhabilité une ancienne auberge pour en faire une mairie entièrement accessible, une salle polyvalente et un logement à l'étage. Des panneaux photovoltaïques ont été installés sur une partie de la toiture. La salle polyvalente a rapidement été utilisée par les habitants pour y organiser des événements festifs et le logement a rapidement été loué. Ce projet a mis en évidence l'intérêt que les habitants portent à cette commune.</p> <p>Au regard de cette attractivité, en 2020, le conseil municipal de Godisson a décidé de conserver l'ancienne école et d'y entreprendre des travaux de rénovation énergétique et des travaux de modernisation pour y aménager deux logements locatifs.</p>
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Commune de Godisson</b>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Lancement de l'appel d'offres : été 2021 / Démarrage des travaux : automne 2021 / Fin des travaux : printemps 2023
<b>Coût prévisionnel</b>	Travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre : 284 937,50 € HT Installation de panneaux photovoltaïques : 18 625 € HT <b>Total : 303 562,50 € HT</b>
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	DETR : 140 000 € DSIL : 5 587,50 € Autofinancement communal : 157 975 €
<b>Partenaires</b>	
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale</b>	<p><b>Attentes en termes de transition écologique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de gains énergétiques (gain en énergie, économique et réduction des gaz à effet de serre)</li> </ul> <p><b>Attentes en termes de cohésion sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir de nouveaux habitants sur la commune</li> <li>- Proposer une offre locative décente et économiquement abordable</li> <li>- Proposer à de nouveaux habitants l'accès aux services de la commune et de l'intercommunalité</li> </ul>

<b>Fiche n°2.2.2 et n°4.1.1</b>	<b>Mise en place d'une OPAH et du SARE</b> <b>Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat / SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique)</b>
<b>Orientation stratégique</b>  <b>Le projet</b>	<p><b>Les VAM, un territoire vert, révélateur d'un cadre de vie, qui vise la neutralité carbone et encourage le développement de systèmes circulaire</b></p> <p><b>Les VAM, un « îlot de bien-être » pour ses habitants et les touristes</b></p> <p><b>Description courte</b>  La réalisation, fin 2019 - début 2020, d'une étude pré-opérationnelle de l'habitat privé à l'échelle du PETR P2AO a révélé l'opportunité de développer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur chaque CdC du P2AO, dont une sur le territoire des VAM. Une convention de mise en œuvre d'une OPAH sera signée entre l'Etat, l'ANAH et la CdC des VAM d'ici fin 2021.</p> <p><b>Description longue</b>  Compte tenu des caractéristiques démographiques, sociales et de logements de la population des VAM, l'étude pré-opérationnelle de l'habitat privé a identifié les enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'amélioration du confort thermique des logements pour lutter contre la précarité énergétique des ménages et améliorer leur attractivité,</li> <li>- La lutte contre l'habitat indigne,</li> <li>- La lutte contre la vacance en réponse à la maîtrise de l'étalement urbain,</li> <li>- L'amélioration de l'adéquation entre l'offre de logements (taille, confort, accessibilité), avec la demande (familles avec enfants, ou personnes âgées en situation de handicap),</li> </ul> <p>Quantitativement, l'étude pré-opérationnelle a identifié la réalisation de travaux sur 227 logements dont 215 logements appartenant à des propriétaires occupants et 12 logements appartenant à des propriétaires bailleurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de travaux lourds sur 13 logements très dégradés,</li> <li>- Réalisation de travaux d'amélioration de 214 logements (autonomie de la personne, lutte contre la précarité énergétique, sécurité/salubrité)</li> </ul> <p>Cette OPAH sera suivie et animée soit par un cabinet soit par un agent recruté par la CdC pour inciter et accompagner les propriétaires occupants et bailleurs à rénover leurs logements (information, conseil aux propriétaires, aide au montage de dossiers) et veillera au bon déroulement de l'opération.</p>
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	CdC des VAM
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Fin 2021 : Recrutement d'un agent « OPAH » Début 2022 : lancement officiel de l'OPAH
<b>Coût prévisionnel annuel</b>	Ingénierie : 75 000 € Aide aux travaux : 60 000 € (part intercommunale)
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Ingénierie : ANAH : 50% - 37 500 € / Autofinancement CdC : 50% - 37 500 € Travaux : 100% - 60 000 €
<b>Partenaires</b>	<b>L'Etat, l'ANAH</b>
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale</b>	<p><b>Attentes en termes de transition écologique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les émissions de gaz à effet de serre</li> <li>- Réduction de la consommation énergétique de l'habitat</li> </ul> <p><b>Attentes en termes de cohésion sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la situation financière des ménages</li> <li>- Amélioration du confort des ménages</li> <li>- Lutte contre la précarité énergétique</li> <li>- Lutte contre l'habitat indigne et contre la vacance</li> <li>- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées</li> </ul>

<b>Fiche n°3.2.1</b>	<b>Mise en place de petits déjeuners dans les écoles maternelles et primaires du territoire</b>
<b>Orientation stratégique</b>	<b>Les VAM, un territoire à la reconquête de ses productions agricoles et agroalimentaires</b>
<b>Le projet</b>	<p><b>Description courte</b></p> <p>Partant du constat que beaucoup d'enfants arrivent à l'école sans avoir pris de petits déjeuners, et considérant l'importance du petit dans l'équilibre alimentaire, l'état à lancé un dispositif de « petits déjeuners » à l'école permettant de lutter contre ce constat.</p> <p><b>Description longue</b></p> <p>Le petit déjeuner est pris sur le temps d'accueil périscolaire et le temps scolaire à la cantine ou à la garderie (Gacé)</p> <p>Un petit déjeuner se compose d'un produit céréalier, d'un produit laitier, d'un fruit et d'une boisson – Privilégier l'approvisionnement auprès des producteurs et commerces locaux.</p> <p>La commission des affaires scolaires propose de mettre en place ce dispositif dans les conditions suivantes :</p> <p>→ Niveaux de classe concernés = dans toutes les classes comprenant le niveau CP ou CE1</p> <p>→ 2 fois par semaine par niveau : CP = Lundi et mardi // CE1 = Jeudi et vendredi</p>
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	CdC des VAM
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Septembre 2021 à juin 2022
<b>Coût prévisionnel</b>	35 semaines x nombre d'élèves dans les classes comprenant des niveaux CP et CE1 (210 environ)x1.00€ de coût par petit déjeuner x 2 petits déjeuners par semaine = 14 700 €
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	1.30 € par semaine et par élève de financement de l'Etat = 9 555 € 5145 €pour la CDCVAM
<b>Partenaires</b>	L'Etat, les écoles
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale</b>	<p><b>Attentes en termes de transition écologique</b></p> <p><b>Attentes en termes de cohésion sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre à tous les enfants d'avoir au moins deux petits déjeuners équilibré par semaine sur les périodes scolaires.</li> <li>- Education de l'enfant au « bien manger »</li> </ul>

<b>Fiche n°3.4.1</b>	<b>Construction d'un abattoir de volailles à Gacé</b>
<b>Orientation stratégique</b>  <b>Le projet</b>	<b>Les VAM, un territoire à la reconquête de ses productions agricoles et agroalimentaires</b>  <b>Description courte</b> L'abattoir de volailles de Gacé, propriété de la CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault suite aux transferts de compétences en 2017, est vieillissant et de plus en plus inadapté pour répondre au marché avicole en expansion. La CdC envisage de construire un nouvel abattoir dans la zone d'activités de Beaumont à Croisilles afin de proposer un outil de production moderne et fonctionnel, transmissible, à la veille du départ en retraite de l'actuel gérant.  <b>Description longue</b> Construit par la collectivité en 2007 pour l'abattage de canards gras, au fil des années, l'abattoir a fait évoluer son offre : plusieurs espèces de volailles domestiques (canards, poulets, pintades, chapons, dindes, etc ...) y sont abattues. L'abattoir répond aux besoins de 35 exploitations de volailles à titre professionnel dans un rayon de 50 km, et une centaine d'établissements semblables supplémentaires dans un rayon de 100 km. 20 à 30 producteurs normands différents apportent leurs volailles à l'abattoir chaque semaine. L'activité représente un maillon indispensable de la chaîne de production normande et participe à la filière économique locale de l'agro-alimentaire. Après 13 ans d'existence, l'outil est devenu obsolète et trop petit pour valoriser le tonnage actuel ; il doit donc évoluer. En raison de foncier insuffisant sur l'espace actuel, la CdC s'est alors orientée vers la construction d'un nouvel outil d'abattage / découpe / transformation. Le nouvel abattoir sera composé d'un bâtiment de 870 m <sup>2</sup> qui comprendra les différents espaces et équipements nécessaires et réglementaires, prenant en compte le bien-être animal, le respect des normes d'hygiène alimentaire, l'amélioration de l'ergonomie et de la pénibilité dans les conditions de travail.
Maîtrise d'ouvrage	CdC des VAM
Calendrier prévisionnel	Démarrage des travaux à l'automne 2021
Coût prévisionnel	1 680 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	Etat (DETR) : 425 400 € Région : 326 000 € Département : 89 650 € Autofinancement : 838 950 €
Partenaires	CCI, PETR P2AO, Préfecture de l'Orne, DREAL, Entrepreneurs
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	<b>Attentes en termes de transition écologique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des consommations énergétiques du site par rapport à l'ancien,</li> <li>- Amélioration de la protection environnementale via les mises aux normes sanitaires et réalisation de mesures environnementales de compensation liées au site Natura 2000 accueillant le projet,</li> <li>- Construction du bâtiment sur un terrain réservé à l'activité économique</li> </ul> <b>Attentes en termes de cohésion sociale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du temps de travail des 4 salariés actuels : contrats à temps plein remplacent les contrats à temps partiel</li> <li>- Création d'1 emploi à temps plein supplémentaire et de 2 emplois à temps partiel</li> <li>- Création d'emplois indirects localement</li> <li>- Amélioration des conditions de travail des salariés</li> <li>- Développement des ateliers de production de volailles (augmentation des volumes, diversification des produits)</li> </ul>

<b>Fiche n°4.2.1</b>	<b>Aménagement de bourgs – Echauffour 2021</b>
<b>Orientation stratégique</b>	<b>Les VAM, un « îlot de bien-être » pour ses habitants et les touristes</b>
<b>Le projet</b>	<p><b>Description courte</b> Amélioration et sécurisation de la traversée du bourg et amélioration de l'accès aux services et aux commerces. Aménagement de la RD 932 et modernisation du réseau d'eaux pluviales</p> <p><b>Description longue</b></p>
Maîtrise d'ouvrage	CdC des VAM
Calendrier prévisionnel	2021
Coût prévisionnel	511 608 € HT
Plan de financement prévisionnel	Etat (DETR) : 145 000 € Région : 24 633 € Département (Revitalisation Centre-bourg) : 125 000 € Commune d'Echauffour : 88 488 € Autofinancement : 128 487 €
Partenaires	Commune d'Echauffour, Etat, DDT, Département, Région, PETR P2AO, Syndicats liés aux réseaux
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	<p><b>Attentes en termes de transition écologique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure gestion/traitement des eaux pluviales</li> </ul> <p><b>Attentes en termes de cohésion sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécurisation des biens et des personnes</li> <li>- Aménagement de liaisons douces favorables à la circulation des habitants</li> <li>- Valorisation du cadre de vie</li> <li>- Mise en valeur de la nature en « ville »</li> </ul>

<b>Fiche n°2.5.1 /4.2.2</b>	<b>Restauration et requalification des berges de la vie pour en faire un espace de quiétude, un espace public, fonctionnel et convivial</b>
<b>Orientation stratégique</b>	<b>Les VAM, un territoire vert, révélateur d'un cadre de vie, qui vise la neutralité carbone et encourage le développement de systèmes circulaires</b> <b>Les VAM, un « îlot de bien-être » pour ses habitants et les touristes</b>
<b>Le projet</b>	<p><b>Description courte</b> Réalisation de 4 études pour la restauration et la requalification des berges de la Vie traversant le bourg de la commune de Vimoutiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une étude technique sur le tronçon amont</li> <li>- Une étude hydraulique et technique sur le tronçon aval</li> <li>- Une étude environnementale sur les deux tronçons</li> <li>- Une étude d'urbanisme sur le projet global incluant le hall du Pays d'Auge</li> </ul> <p><b>Description longue</b> La ville de Vimoutiers est traversée par une rivière, la Vie. Lors de la reconstruction de la ville après-guerre, les berges ont été modifiées et bétonnées afin de renforcer les murs de soutènement constitués de pierres de taille et de moellons. Aujourd'hui, ces parements et rambardes sont en mauvais état portant ainsi atteinte à la sécurité des biens et des personnes. L'absence d'épuration des eaux de traverse routière et pluviales génèrent une pollution du milieu aquatique appauvrissant la qualité biologique du cours d'eau. La Commune souhaite donc requalifier les berges de la Vie dans un projet global prenant en compte l'ensemble des risques liés aux infrastructures et aux variations du débit de la rivière. La restauration des habitats naturels et la végétalisation des berges doivent lui permettre de retrouver ses qualités environnementales et paysagères. Avec le projet de réhabilitation du Hall Pays d'Auge, l'ensemble contribuera à la redynamisation du centre-ville, offrant un espace de loisirs et de promenade, constituant un attrait supplémentaire pour le tourisme et le développement de la population. Le projet concerne deux tronçons de la Vie. Le premier, situé en aval, entre la rue du Pont Vautier et l'avenue du Général de Gaule (vannerie du moulin), est principalement concerné par la réfection des infrastructures existantes (parements des berges, rambardes...). Il requiert une étude technique préalable afin de déterminer les travaux à réaliser, le choix des matériaux, le chiffrage et la planification des opérations. Le second, situé en amont, entre la rue Pernelle et la rue du Pont Vautier, est essentiellement concerné par l'aménagement du lit et des berges afin de remédier aux débordements. Il requiert une étude hydraulique afin de déterminer les aménagements nécessaires, notamment dans le coude à hauteur des Prés Gâteaux.</p>
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Commune de Vimoutiers
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Lancement consultation : septembre 2021 - Lancement études : décembre 2021
<b>Coût prévisionnel</b>	à définir fin 2021
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	à définir fin 2021
<b>Partenaires</b>	Syndicat de Bassin Versant de la Dive, CdC des VAM, Etat,
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale</b>	<p><b>Attentes en termes de transition écologique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de la biodiversité, de la haute valeur environnementale</li> <li>- Prévention des inondations, restauration des fonctionnalités des cours d'eau</li> <li>- Diminuer les pollutions diffuses</li> </ul> <p><b>Attentes en termes de cohésion sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécurisation des biens et des personnes</li> <li>- Aménagements favorables à la circulation des habitants, Valorisation du cadre de vie, Mise en valeur de la nature en « ville » = augmentation du nombre d'habitants</li> <li>- Augmentation du nombre d'événements et d'animations sur les espaces publics</li> </ul>

<b>Fiche n°4.2.3</b>	<b>Requalification de la place de la libération à Gacé</b>
<b>Orientation stratégique</b>	<b>Les VAM, un « îlot de bien-être » pour ses habitants et les touristes</b>
<b>Le projet</b>	<p><b>Description courte</b> Réalisation d'études préalables à la requalification de la place de la libération, située en plein cœur de bourg à Gacé, projet global en faveur de la redynamisation des commerces, du maintien du lien social.</p> <p>Etude de réfection et d'aménagement de la partie de la place où se trouve la sculpture de la Dame aux Camélias; étude d'implantation de la sculpture devant le château ; étude d'architecture du kiosque ; travaux de démontage, déplacement et remontage de la sculpture ; travaux de réfection et d'aménagement de la partie de la place où sera le kiosque ; travaux de construction du kiosque et de ses aménagements ; définition et l'organisation des micro-événements et de l'animation commerciale.</p> <p><b>Description longue</b> Accueillant le marché hebdomadaire le samedi, la place de la libération constitue un lieu de croisement des usagers des services publics et des clients des commerces du centre-ville. Toutefois, la place n'exploite pas pleinement le potentiel que cette position stratégique lui confère en matière de cohésion sociale. A l'heure où les espaces publics se réinventent pour favoriser la mixité et l'intégration sociale, la place doit redevenir le ciment de la communauté, assurer de nouveau le maintien du lien social et à la préservation du vivre ensemble. Pour réussir cette mission, la place doit jouer un véritable rôle d'animation dans les domaines socioculturels et économiques. L'arrivée prochaine d'un manager du commerce dans le cadre de PVD permettra d'engager cette nouvelle dynamique. La place dispose d'atouts. Un ensemble central et lumineux, parfaitement délimité par des bâtiments de faible hauteur avec une cohérence architecturale. Des arbres et quelques massifs apportent la note végétale indispensable. C'est une vraie pièce urbaine à vivre, mais elle manque d'un point de ralliement et d'animation qui doit idéalement être situé à l'emplacement de la sculpture de la Dame aux camélias. Proche des commerces, cette première partie de la place est visible d'où que l'on vienne dans la Grande Rue et de la place du Château. La sculpture doit donc être déplacée devant le château, à côté du musée consacré à la Dame aux camélias. Ce contraste de style sera de bel effet et renforcera la présence de Marie Duplessis du côté historique de la ville. A la place de la statue doit être installé un kiosque. Si son architecture reste à définir, sa fonction est très précise : il doit permettre l'organisation de micro-événements tels que de petits spectacles de rue de courte durée (cirque, théâtre, chant, musique, danse, lecture publique d'œuvres littéraires ou d'histoires pour enfants ; exposition de photographies, de sculptures, de peintures, ...) ou des animations pour dynamiser les commerces du centre-ville (mis en avant par exemple des produits et des offres à retrouver en boutiques, des produits locaux et non concurrents aux commerces du centre-ville). Les abords du kiosque devront proposer des bancs ou de petits gradins pour favoriser l'écoute et l'échange.</p>
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Gacé
Calendrier prévisionnel	Septembre 2021 - Lancement études : décembre 2021
Coût prévisionnel	à définir fin 2021
Plan de financement prévisionnel	à définir fin 2021
Partenaires	Associations de commerçants de Gacé, Associations culturelles locales, Médiathèque de l'Orne, CdC des VAM, Chambres consulaires,
Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale	<p><b>Attentes en termes de transition écologique</b></p> <p><b>Attentes en termes de cohésion sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagements favorables à la circulation des habitants, valorisation du cadre de vie, du bien vivre ensemble = augmentation du nombre d'habitants</li> <li>- Dynamisation et développement des commerces du centre-ville</li> <li>- Augmentation du nombre d'événements et d'animations dans le centre-ville</li> <li>- Sécurisation des personnes (réfection du sol dégradé par les racines d'arbres)</li> </ul>

<b>Fiche n°4.2.4</b>	<b>Création d'une aire de grand passage d'intérêt départemental à St Germain-de-Clairefeuille</b>
<b>Orientation stratégique</b>	<b>Les VAM, un « îlot de bien-être » pour ses habitants et les touristes</b>
<b>Le projet</b>	<p><b>Description courte</b> En application de la loi du 5 juillet relative à l'accueil des gens du voyage et des prescriptions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage du département de l'Orne, les EPCI du territoire s'associent afin de réaliser une aire de grand passage</p> <p><b>Description longue</b> L'équipement sera composé d'un nombre suffisant d'emplacements pour l'accueil de 200 caravanes. L'aire de grand passage comprendra au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A l'entrée de l'aire, une installation accessible d'alimentation en eau potable satisfaisant aux normes techniques relatives aux bouches à incendie fixées par le référentiel national de la défense extérieures contre l'incendie,</li> <li>- Les travaux de mise en compatibilité du site,</li> <li>- A l'entrée de l'aire, une installation d'alimentation technique sécurisée comportant un tableau de 250 KVA triphasé. En aval du point de livraison, la répartition d'électricité relève de la responsabilité du signataire de la convention d'occupation,</li> <li>- A l'entrée de l'aire, un éclairage public,</li> <li>- Un dispositif de recueil des eaux usées,</li> <li>- Un système permettant la récupération des toilettes individuelles,</li> <li>- L'installation de bennes sur l'aire ou à sa proximité immédiate pour les ordures ménagères dont le ramassage est assuré au moins une fois par semaine pendant la période d'ouverture ou d'occupation,</li> <li>- Un accès au service de collecte des encombrants et à la déchetterie dans les conditions prévues pour ses habitants par la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale.</li> </ul>
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	CDCVAM
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2021-2023
<b>Coût prévisionnel</b>	Le coût de réalisation du projet est estimé à 550 000 € TTC.
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Répartition entre les EPCI de l'Orne + DETR (15 000€ pour l'étude)
<b>Partenaires</b>	L'ensemble des intercommunalité de l'Orne, service de l'Etat, Département
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale</b>	<p><b>Attentes en termes de transition écologique</b></p> <p><b>Attentes en termes de cohésion sociale</b> Offrir aux gens du voyage un emplacement adéquat à leur implantation durant des périodes de déplacement</p>

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE  
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION  
ECOLOGIQUE**

**ANNEE 2021**

**ENTRE**

La Préfète de l'Orne,

d'une part,

**ET**

La Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault représentée par son Président,  
Sébastien Gourdel,

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du conseil départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.



## **PRÉFET DE L'ORNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

VU le contrat de relance et de transition écologique « Communauté de Communes des Vallées d'Auge et du Merlerault », signé le 13/07/2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent :

### **ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

### **ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021**

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

### **ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles**

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

### **ARTICLE 4 : Tableau de synthèse des actions programmées**

Au titre de l'année budgétaire 2021 et sur la base des actions programmées, les crédits appelés sont listés à l'annexe 1 de la présente convention.

### **ARTICLE 5 : Durée**

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.



**PRÉFET  
DE L'ORNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARTICLE 6 : Suivi**

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Vimoutiers, le 13 juillet 2021

La Préfète de l'Orne,

Françoise TAHERI

le Président de la Communauté de Communes  
des Vallées d'Auge et du Merlerault

Sébastien GOURDEL

